

# Le Plouasnais

Bulletin d'informations municipales - N° 95 - Juillet 2021



**Signature d'une convention périscolaire  
pour les pompiers de Plouasne**

**Mais aussi...**

Les résumés des Séances du Conseil Municipal  
Des informations communales & pratiques  
L'annuaire plouasnais des artisans et entreprises

# Sommaire

## 5 Réunions du Conseil Municipal

- Les séances de décembre 2020 à mai 2021

## 18 État civil et urbanisme

## 19 Informations administratives

- Qu'est-ce que le Pass Culture
- Journée Défense Citoyenneté (JDC)
- Permis de conduire & Immatriculations
- Mission Locale
- Santé, Prévoyance, Autohabitation
- Luttes contre le frelon asiatique
- Permanences habitat 2021
- Espaces verts et jardins au naturel

## 24 Informations communales

- PRUDENCE ! Datura stramoine
- Urbanisme : Bon à savoir
- C'est parti pour l'entretien du jardin !
- À Plouasne, les pompiers s'entraînent dans l'église
- Convention pour les pompiers de Plouasne
- Les services publics viennent à vous !
- Tarifs des locations des salles communales 2021

## 31 Écoles

- École primaire publique de Plouasne
- Collège La Gautrais
- École privée Saint Joseph

## 34 Vie associative

- Comité des Fêtes
- Rentrée théâtrale à Plouasne
- Gym pour adultes
- Plouasne en folie
- Une section JSP - Jeunes Sapeurs Pompiers
- Dojo de Plouasne
- US Plouasne Saint-Juvat
- L'annuaire des associations

## 38 Artisanat & Entreprises

- L'Annuaire Professionnel Plouasnais

## 40 Les numéros utiles



L'actualité de la commune sur : [www.plouasne.fr](http://www.plouasne.fr)

Mais aussi sur la page Facebook : @CommunedePlouasne  
et depuis peu sur Instagram : @plouasne\_22830  
N'hésitez pas partager vos informations et vos photos,  
nous les partagerons avec plaisir.

## MAIRIE DE PLOUASNE

- >>> Place de l'église 22830 PLOUASNE
- >>> Secrétariat : 02 96 86 48 19 - Fax : 02 96 86 42 40
- >>> Courriel : [mairie.plouasne@wanadoo.fr](mailto:mairie.plouasne@wanadoo.fr)

## L'AGENCE POSTALE

Opérations courantes possibles à l'agence postale :

- >>> Affranchissement et dépôt de courrier et de colis (sauf Chronopost)
- >>> Retrait de courrier et colis en instance (sauf Chronopost)
- >>> Remise de chèques, Retrait et Dépôt d'espèces (dans la limite de 500 € par période de 7 jours)

## HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

MARDI	09h00 à 10h30
SAMEDI	10h00 à 12h30

## HORAIRES DE LA MAIRIE & AGENCE POSTALE

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	14h à 16h30
Mardi	9h à 12h	14h à 16h30
Mercredi	9h à 12h	fermé
Jeudi	fermé	14h à 16h30
Vendredi	9h à 12h	15h à 16h30
Samedi	9h à 12h	fermé

**Rappel : la levée du courrier s'effectue à 15 h 45**

## HORAIRES DÉCHÈTERIE EVRAN

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin			8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30	8h45 à 12h30
Après midi	14h à 17h45			14h à 17h45	14h à 17h45	14h à 17h45

## HORAIRES D'OUVERTURE - DÉCHETS VERTS PLOUASNE

Mercredi 14h à 17h30 & Samedi 10h à 17h30



## Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Ce début d'année 2021 ne nous aura pas épargné, la COVID nous imposant de nombreuses contraintes, comme un prolongement de 2020... laissant dans la difficulté certaines professions, privant de liberté et de loisirs toutes les familles, reportant à des dates ultérieures, toutes les manifestations qu'elles soient associatives, sportives, culturelles, familiales etc.

Espérons que ce virus, qui chez nous, ne semble pas si présent, puisse nous laisser en paix rapidement, afin que nous retrouvions au plus vite la plénitude de nos habitudes de vie, la faculté de recevoir nos enfants ou petits-enfants, de recouvrer nos libertés de déplacements afin de prendre des vacances sans forcément partir loin, de vivre tout simplement !

De nombreuses activités ont cependant repris, mais avec d'importantes contraintes. Je pense en particulier à l'école où les enseignants et le personnel ont dû s'adapter aux exigences imposées par l'État. Mais également aux nombreux salariés, quel que soit le secteur d'activités, qui ont travaillé sans la possibilité de déjeuner dans des conditions satisfaisantes et conviviales. À cette longue liste, s'ajoute l'incompréhension des avancées et reculs quant aux décisions non maîtrisées, prises à ce jour sur la gestion de cette épidémie.

Pour nous les élus, depuis l'élection de 2020, nous avons tout mis en œuvre afin de réaliser les projets, certains, du fait du contexte sanitaire, sont allés moins vite, mais se réalisent : la rue François Letellier est enfin praticable correctement. Il reste encore quelques finitions, qui n'apporteront pas de désagrément. La Place de l'Église devrait être terminée au moment où vous lirez ce bulletin et vous pourrez venir vous y détendre tout l'été et au-delà, si le temps est clément.

Concernant les autres projets :

Le lotissement « Les Mares » a trouvé preneur pour tous les terrains en un temps record (environ 7 mois). Dans les prochains mois devrait débiter la construction des premières habitations.

Les logements de NÉOTOA devraient eux aussi, dès septembre, sortir de terre. Nous allons également débiter les travaux de prolongement de la voie piétonne au Hil, comme cela était annoncé, afin de permettre aux enfants de se rendre au collège à pied, en toute sécurité. Dans ce domaine, c'est aussi une vitesse adaptée, la réglementation aux carrefours, le respect du stationnement, qui, dans les mois à venir, vont retenir toute notre attention, reprenant la présentation faite aux Plouasnais et les suggestions reçues le 27 mars.

Pour les jeunes et les moins jeunes, sportifs ou non, c'est aussi le parcours de santé programmé, que nous allons réaliser en faisant appel au bénévolat pour la mise en place des agrès.

Aucun des autres projets n'est abandonné et tous sont et restent notre préoccupation quotidienne. Je citerai : le boulodrome, l'aménagement de logements au-dessus du restaurant, l'agrandissement et la mise aux normes de la Mairie.

Au moment où j'écris ces quelques mots, je ne connais pas le résultat des élections départementales, mais je tiens à remercier toutes celles et ceux qui, comme moi par leur vote, ont mis de côté la politique pour défendre le projet de collège qui ne pouvait pas s'inscrire dans la mandature précédente.

Je vais tout mettre en œuvre et je m'y suis engagé, pour obtenir sa réfection, dans l'intérêt de notre commune, pour le bien des enseignants et des élèves qui en bénéficieront au plus vite. Je pense que si je suis élu, fort de mes nombreux échanges sur le sujet, il devrait être dans les premiers sujets inscrits dans ce prochain mandat.

Merci à vous pour votre confiance et votre soutien.

Je souhaite donc que l'été 2021 vous apporte la santé, la joie avec ceux qui vous sont chers, une liberté sans contraintes et que chacun continue ses efforts de respect et de tolérance.

À très bientôt !

*Le Maire, Michel DAUGAN*



**Michel DAUGAN**  
Maire de Plouasne  
Conseiller Départemental



**Norbert SIMONET**  
1<sup>ère</sup> Adjoint  
Affaires Générales



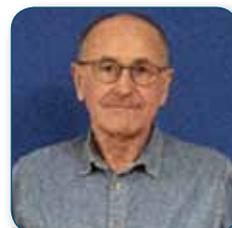
**Christine BOUCHET**  
2<sup>e</sup> Adjointe  
Éducation



**Bertrand GALLÉE**  
3<sup>e</sup> Adjoint  
Voirie, Travaux



**Corinne GESFEROIS**  
4<sup>e</sup> Adjoint  
Affaires sociales



**Yves BAZY**  
5<sup>e</sup> Adjoint  
Urbanisme



**Antoine CHATAIN**  
1<sup>er</sup> Conseiller délégué  
Jeunesse et Sport



**Marie-Yvonne DAUGAN**  
2<sup>ème</sup> Conseillère déléguée  
Culture et Patrimoine



**Anthony RIGOLLE**  
3<sup>ème</sup> Conseiller délégué  
Communication



**Elisabeth BORDEAU**  
4<sup>ème</sup> Conseillère déléguée  
Développement durable



**Stéphanie ROBERT**  
Conseillère Municipale  
Binôme 1<sup>er</sup> Adjoint



**Claire PRECHOUX**  
Conseillère Municipale  
Binôme 2<sup>ème</sup> Adjointe



**Alain CRETZAZ**  
Conseiller Municipal  
Binôme 3<sup>ème</sup> Adjoint



**Sophie HOUITTE**  
Conseillère Municipale  
Binôme 4<sup>ème</sup> Adjointe



**Adrien MENIER**  
Conseiller Municipal  
Binôme 5<sup>ème</sup> Adjoint



**Alain GALLAIS**  
Conseiller Municipal  
Binôme 1<sup>er</sup> Conseiller Délégué



**Joëlle MOMEUX**  
Conseillère Municipale  
Binôme 2<sup>ème</sup> Conseillère Déléguée



**Jean-Michel HAMONET**  
Conseiller Municipal  
Binôme 3<sup>ème</sup> Conseiller Délégué



**Béatrice TIPPING**  
Conseillère Municipale  
Binôme 4<sup>ème</sup> Conseillère Déléguée

### Séance de décembre 2020

#### ■ SDE22 ÉCLAIRAGE PUBLIC / RÉGULARISATION

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** la demande de Monsieur Le Maire de valider la proposition de régularisation du SDE22 suite aux travaux réalisés, à savoir coût total de l'opération 324,00 € TTC, participation de la commune 195,00 € TTC.

Ce montant sera inscrit en investissement au compte 204148.

#### ■ DEVIS POUR LA CRÉATION D'UNE ANTENNE EAUX PLUVIALES RUE FRANÇOIS LETELLIER POUR LA FUTURE DESERTE D'UN LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **la majorité, 18 voix pour, 1 abstention** :

- **DÉCIDE** d'accepter le devis de OUEST TP pour la création d'une antenne eaux pluviales rue François Letellier pour la future desserte d'un lotissement pour un montant HT de 2 415,00 € soit 2 898,00 € TTC, afin d'éviter une future reprise de travaux sur la rue Letellier nouvellement refaite.
- **DÉCIDE** que le remboursement de la somme réglée par la mairie sera imputé au futur lotisseur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### ■ BOULODROME AUTORISATION DE CONTACTER L'ADAC22 POUR LANCEMENT DE L'ÉTUDE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDÉ** la proposition de Monsieur Le Maire de contacter l'Adac22 pour lancer l'étude concernant le boulodrome.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### ■ LABOCÉA DEVIS DIAGNOSTIC HYGIÈNE RESTAURATION COLLECTIVE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur Le Maire de valider le devis de LABOCEA concernant le diagnostic hygiène et surveillance du Plan de Maîtrise sanitaire du service de restauration, pour un montant HT de 500,00 € soit un montant TTC de 600,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### ■ LOTISSEMENT DES MARES DEVIS DE LA SOCIÉTÉ EAUX DE DINAN POUR MISE EN EAU ET CONTRÔLE DU BRANCHEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **la majorité, 11 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions** :

- **VALIDÉ** la proposition de Monsieur Le Maire d'accepter le devis de la société Eaux de Dinan pour mise en eau et contrôle du branchement et des équipements du lotissement, pour un montant de 546,90 € HT soit 656,28 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### Séance de janvier 2021

#### ■ DEMANDE D'AVIS SUR L'INSTALLATION D'UN MÉDECIN ET POUR LA MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL POUR UN AN

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur Le Maire concernant l'installation d'un médecin sur la commune et de lui mettre à disposition, gratuitement, le local de l'ancienne Poste pour une durée d'un an.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### ■ VALIDATION D'UN DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur Le Maire de valider le Document d'Information Communal Des Risques Majeurs (DICRIM).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### ■ VALIDATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur Le Maire de valider le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

# Réunions du conseil municipal

## ■ VENTE D'UN CHEMIN ET D'UNE COUR AUX CHAMPS THIEUBRY

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **la majorité, 18 voix pour, 1 abstention :**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer une enquête publique dans le cadre de la vente du chemin communal et de la cour communale, situés entre les parcelles cadastrales section E N°0136, 0137, et 0124.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à contacter les riverains du chemin communal quant à leur souhait de s'en porter acquéreurs.

## ■ REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON AU CIMETIÈRE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-17 et R.2223-18,

Considérant que les concessions :

Carré N°01	Emplacement n°06	plus de 30 ans à DARTOIS Jules et RAHEN Marie
Carré N°02	Emplacement N°45	plus de 30 ans à Non identifiable
Carré N°03	Emplacement N°20	plus de 30 ans à FAISANT-CHARTIER-LEFEVRE
Carré N°04	Emplacement N°14	plus de 30 ans à BOSCHET-JACQUET-GUEROC

ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité :

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité :**

- **CONSIDÈRE** que les concessions ci-dessus énumérées, dans le cimetière communal sont réputées en état d'abandon.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

## ■ DEVIS DE REPRISE DE CONCESSION DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL PAR L'ENTREPRISE MCE FUNÉRAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité :**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise MCE funéraire pour la reprise de 2 concessions familiales dans le cimetière communal pour un montant HT de 1 610 € soit 1 932 € TTC.

## ■ ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LES 4 LOTS DU LOTISSEMENT DES AULNES

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis proposé par ECR Environnement afin de lancer une étude géotechnique concernant les 4 derniers lots du lotissement des Aulnes.

## ■ AGRANDISSEMENT ET RÉHABILITATION MAIRIE, CHOIX DU GÉOMÈTRE ET LANCEMENT APPELS D'OFFRES CONCERNANT LA CONFORMITÉ ET CONCERNANT LA SÉCURITÉ

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité :**

- **VALIDE** le devis de l'entreprise HAMEL et ASSOCIES géomètres, pour un montant 2 200 € HT soit 2 640 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer 2 appels d'offres : l'un relatif à un organisme de contrôle de la conformité des travaux en lien avec la réglementation et l'autre concernant la sécurité du travail pendant les travaux.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## ■ PLACE DE L'ÉGLISE ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX À L'ENTREPRISE ALTHEA NOVA

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur Le Maire de retenir l'offre de l'entreprise ALTHEA NOVA.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## ■ FACTURATION DES DROITS DE PLACE AU MOIS

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire d'uniformiser la facturation du droit de place pour un montant de 15 € / mois, à tous les commerçants ambulants réguliers.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## ■ DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire de participer aux projets relatifs à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, concernant le projet de ré-aménagement et d'extension de la

mairie. Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses prévisionnelles subventionnables	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Maîtrise d'Ouvrage	24 875	État DETR 2021	115 750	40
Autres études (Analyses EP, relevé topo, recherche amiante...)	8 000			
Travaux Agrandissement/mise aux normes de la mairie	250 000	Commune Fonds propres	173 625	60
Autres	6 500			
<b>TOTAL</b>	<b>289 375</b>		<b>289 375</b>	<b>100</b>

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## ■ SOCLE NUMÉRIQUE MINIMAL

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire de participer à la démarche d'acquisition d'équipements informatiques pour l'école privée.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## Séance de février 2021

### ■ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, 18 voix pour, Monsieur Le Maire ne prenant pas part au vote, les comptes administratifs 2020 des budgets présentés :

Budget Général	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	507 566.15 €	160 574.15 €	668 140.30 €
Investissement	-438 121.04 €	343 334.60 €	-94 786.44 €
Résultats	69 445.11 €		573 353.86 €

Les Aulnes	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	-3 987.00 €	3 987.00 €	0.00 €
Investissement			
Résultats	-3 987.00 €		0.00 €

Pôle Commercial	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	45 701.83 €	152 976.20 €	198 678.03 €
Investissement	-30 513.79 €	-109 157.11 €	-139 670.90 €
Résultats	15 188.04 €		59 007.13 €

Parc d'Activités	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissement	55 555.96 €	-22 359.80 €	33 196.96 €
Résultats	55 555.96 €		33 196.96 €

Les Mares	Exercice 2020	Reports n-1	Bilan 2020
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissement	422 766.77 €	-182 924.29 €	239 842.48 €
Résultats	422 766.77 €		239 842.48 €

### ■ ACHAT BROYEUR

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire de retenir le devis de l'entreprise R.M.A, pour un montant de 7 950 € HT soit 9 540 € TTC.
- **AUTORISE** les crédits nécessaires au budget prévisionnel communal 2021 en investissement.

### ■ LANCEMENT APPEL D'OFFRES MENUISERIE ÉCOLE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire de lancer la procédure d'appel d'offres pour les menuiseries de l'école publique.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget prévisionnel communal 2021 en investissement.

### ■ RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE 2021-2022 : RENOUVELLEMENT DE DÉROGATION. OBJET : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Monsieur Le Maire rappelle que l'État a autorisé les communes à arrêter les TAP et à revenir à une semaine de 4 jours. Il ajoute que la semaine scolaire est toujours fixée à 4 jours et demi et que les communes doivent demander une dérogation pour une organisation sur 4 jours.

Le Conseil Municipal a délibéré le 25 avril 2018 pour solliciter une dérogation. Il est nécessaire de délibérer à nouveau pour poursuivre l'organisation des enseignements sur 8 demi-journées par semaine avec le mercredi matin totalement libéré.

#### L'emploi du temps est ainsi défini :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h50 à 12h20 et de 14h05 à 16h35.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à l'unanimité, décide de :

# Réunions du conseil municipal

- **MAINTENIR** dès la rentrée 2021-2022, l'organisation des enseignements sur la semaine de 4 jours, telle qu'elle est appliquée actuellement et précisée ci-dessus.
- **SOLLICITER** le renouvellement de la dérogation auprès de Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

## ■ EXONÉRATION TEMPORAIRE DE TAXES FONCIÈRES : ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 24/09/2020 N°18-09-2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la préfecture a demandé à refaire la délibération N°18-09-2020 sur l'exonération temporaire de taxes foncières car la durée d'exonération était incorrecte suivant l'article 118 de la loi de finances pour 2020 qui a modifié cette exonération de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire d'accepter que les logements anciens achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 et ayant fait l'objet de dépenses d'équipement, en vue de réaliser des économies d'énergie bénéficient d'une exonération temporaire de taxe foncière pendant 3 ans, selon les conditions fixées par la loi.
- **PRÉCISE** que cette délibération ne sera applicable qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 suite à la loi de finances pour 2020.

## ■ ENQUÊTE PUBLIQUE CENTRALE BIOGAZ DE MONTAUBAN

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **la majorité, 16 voix pour, 3 abstentions** :

- **ÉMET** un avis **FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale de mettre à jour le plan d'épandage de l'unité de méthanisation exploitée au lieu-dit « le Pungeoir » sur la commune de Montauban de Bretagne.

## ■ ACQUISITION BUS FRANCE SERVICES – DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter toute subvention permettant la réalisation du bus France Services, notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, tout en soulignant que le financement ne pourra être accordé qu'au titre de l'une ou de l'autre subvention.

**Le plan de financement au titre de la DSIL se présente comme suit :**

Dépenses prévisionnelles subventionnables	Montant TTC	Recettes	Montant	%
Camping-car	33 900,00 €	État DSIL 2021	30 000,00 €	50
Flocage	7 000,00 €			
Aménagement intérieur	9 300,00 €			
Achat mobilier complémentaire	500,00 €	Financement public complémentaire	30 000,00 €	50
Équipement itinérant (ordinateurs-tablette-scanner-communication itinérance...)	9 300,00 €			
		Commune Fonds propres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>		<b>60 000,00 €</b>	<b>100</b>

**Le plan de financement au titre de la DETR se présente comme suit :**

Dépenses prévisionnelles subventionnables	Montant TTC	Recettes	Montant	%
Camping-car	33 900,00 €	État DETR 2021	30 000,00 €	50
Flocage	7 000,00 €			
Aménagement intérieur	9 300,00 €			
Achat mobilier complémentaire	500,00 €	Financement public complémentaire	30 000,00 €	50
Équipement itinérant (ordinateurs-tablette-scanner-communication itinérance...)	9 300,00 €			
		Commune Fonds propres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>		<b>60 000,00 €</b>	<b>100</b>

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire solliciter toute subvention permettant la réalisation du bus France Services, notamment la DETR et la DSIL.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## Séance de mars 2021

### ■ RECONDUCTION DE LA COOPÉRATION COMMUNES DINAN AGGLOMÉRATION LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** les propositions concernant la reconduction de la coopération des communes Dinan Agglomération dans la lutte contre les frelons asiatiques.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de prestations de services pour la coordination de la lutte contre le frelon asiatique Dinan Agglomération, pour une période devant débuter au 1<sup>er</sup> avril 2021 et prendre fin le 31 mars 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;
- **STIPULE** dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération, et notamment la contribution financière de chacune des parties, à savoir 50 % par la commune et le surplus, soit 50 % également, par Dinan Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention devant définir les modalités techniques d'accompagnement et de coordination dans la lutte contre le frelon asiatique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;
- **STIPULE** dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à approuver le choix de Dinan Agglomération comme coordonnateur-mandataire du groupement de commande précité. A cet effet, signer la convention constitutive de groupement de commande avec Dinan Agglomération, ainsi que toute modification ou document utile à sa réalisation, pour une durée indéterminée, à la condition qu'il y soit précisé les modalités pour se retirer du groupement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à retenir, le cas échéant, la commission de Dinan Agglomération comme commission d'appel d'offres pour la procédure de dévolution précitée.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2021 pour s'acquitter de la cotisation.

### ■ RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ DINAN AGGLOMÉRATION

Pour rappel, ce service repose sur la mise à disposition d'un conseiller énergie pour les communes adhérentes de moins de 10 000 habitants qui a pour tâches :

- La gestion de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, assainissement, parc automobile)
- La réduction des consommations d'eau et d'énergies, à confort au moins identique ;
- L'accompagnement des communes dans le cadre de leur projet de construction ou de rénovation ;
- L'animation d'actions auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux ;
- La valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- L'évaluation et avis du gain environnemental et énergétique des projets de rénovation pour la demande de subvention. (DSIL, Plan de relance, Prêt Caisse des dépôts et consignation, SDE22...)

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

- L'engagement de la Collectivité sur 3 ans minimum ;
- Un renouvellement tacite par période d'un an
- Une cotisation annuelle pour l'adhésion de 0,42 € / habitant / an.

**Vu** la délibération N° CA-2017-192 du 22 mai 2017 du conseil communautaire de Dinan Agglomération fixant les modalités d'adhésion pour les communes membres de moins de 10 000 habitants au dispositif de Conseil en Énergie Partagé, ainsi que sa nouvelle version approuvée par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2020 :

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Plouasne au service de « Conseil en Énergie Partagé »,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention d'adhésion correspondante entre la Commune et Dinan Agglomération,
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2021 pour s'acquitter de la cotisation annuelle,
- **DÉSIGNE** :
  - Un élu « référent CEP », Michel DAUGAN (Suppléant un des adjoints selon disponibilité) ;
  - Un agent technique en charge du dossier, Pierrick MAHE, agent technique ;

- Un agent administratif pour la récupération des données (factures, contrats de maintenance), Karine DESVAGERS, Secrétaire Générale.

## ■ BOULODROME, DEVIS ADAC

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter la proposition de prestation de l'ADAC pour l'étude de faisabilité pour un montant de 360 € HT soit 432 € TTC dans le cadre du projet de construction du boulodrome ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget prévisionnel communal 2021 en investissement.

## ■ ENQUÊTE PUBLIQUE – « CHEMIN CALLOUET » : DÉCLASSEMENT ET CLASSEMENT DANS LA VOIE PRIVÉE DE LA COMMUNE

**Vu** le projet de déclassement d'une partie d'un chemin communal, « Chemin CALLOUET », en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation, établi par Monsieur Le Maire,

**Vu** l'arrêté du Maire en date du 16 décembre 2020 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du chemin communal « chemin Callouet » en vue de son classement dans le domaine privé de la commune et de son aliénation dans le cadre d'une vente en faveur de M. Philippe HUET,

**Vu** les conclusions du commissaire-enquêteur et son « avis favorable au projet de déclassement d'une partie d'un chemin communal à CALLOUET, en vue de son classement dans le domaine privé de la commune dans le but de son aliénation (sur la section cadastrale A au lieu dit CALLOUET) »,

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur.
- **DÉCIDE** de classer cette partie du chemin communal dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation,
- **AUTORISE** la vente d'une partie du chemin, à 0,50€ le m<sup>2</sup>,
- **RAPPELLE** le principe de laisser à la charge du demandeur la totalité des frais afférents à cette cession (enquête, géomètre et notaire),
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

## ■ TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts et afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de la fiscalité directe locale, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux des taxes suivantes :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires),
- Taxe sur le foncier bâti,
- Taxe sur le foncier non bâti.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux éligibles ne payent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Cependant les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources ou, a contrario, neutraliser la recette supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 2021, s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne taxe d'habitation sur les résidences principales.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de taxe foncier bâti (19,53%) qui viendra s'additionner au taux communal de taxe sur le foncier bâti.

**Au titre de 2021 et 2022, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est figé au taux voté au titre de l'année 2019.**

Pour ce qui relève des taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2020, soit :

- **pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.42 % (8.89 % + 19,53 %)**
- **pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.22 %**

Il est donc proposé au Conseil Municipal, si ces dispositions recueillent son agrément, d'adopter la délibération suivante :

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article 2121-29 ;

**Vu** le Code Général des Impôts et plus particulièrement l'article 1636 B sexies ;

**Vu** la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 ;

**Vu** la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2021 n°2020-1721 du 29 décembre 2020 ;

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes communales pour 2021 comme suit :

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2020 (pour mémoire)	Taux 2021
Taxe sur le foncier bâti	8.89 %	28.42 %
Taxe sur le foncier non bâti	38.22 %	38.22 %

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition des taxes communales pour 2021 selon les dispositions énoncées supra.

### ■ ACHAT CAMPING-CAR POUR LABELLISATION FRANCE SERVICES ITINÉRANCE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire d'accepter le devis présenté par l'entreprise Au Fil de l'Eau, pour un montant de 31 666.67 € HT, soit 38 000 € TTC concernant le véhicule et 1 666,67 € HT soit 2 000 € TTC concernant l'aménagement de celui-ci auxquels s'ajouteront les frais de carte grise (421,76 €).
- **PRÉVOIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

### ■ NOUVEAU POSTE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION FRANCE SERVICES ITINÉRANCE

Dans le cadre de la labellisation France Services itinérance, Monsieur Le Préfet demande à ce qu'un 2<sup>ème</sup> poste soit créé pour une durée hebdomadaire de service de 24 H. Monsieur Le Maire rappelle qu'un poste et demi avait été sollicité au départ sur la demande de labellisation France Services sédentaire.

Monsieur Le Maire explique que la commune pourrait recevoir des subventions pour ce poste de Bretagne Romantique et d'autres communes partenaires ayant déjà manifesté un vif intérêt à l'occasion de notre rencontre le 12 mars dernier, ainsi que de la part de quelques mécènes.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire de créer d'un nouveau poste supplémentaire dans le cadre de la labellisation France Services itinérance ainsi que le principe de solliciter des subventions auprès de Bretagne Romantique et d'autres communes partenaires ainsi qu'auprès de quelques mécènes.
- **PRÉVOIT** que les crédits correspondants soient inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

### ■ PÔLE COMMERCIAL : SIGNATURE VENTE MURS COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente des murs commerciaux exploités par la SARL ALSODIS.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toute formalité nécessaire à son accomplissement.

### ■ SOCLE NUMÉRIQUE MINIMAL

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du plan de relance, le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports met en place des mesures destinées à l'acquisition d'équipements informatiques de services et ressources numériques pour garantir l'accès au numérique au plus grand nombre d'élèves dans tous les territoires, en participant à hauteur de 70% des acquisitions de matériel. Lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, il a été décidé, à la majorité, de participer à la démarche d'acquisition d'équipements pour l'école privée puisque l'école élémentaire publique était déjà dotée. Cependant, le concours apporté par la collectivité territoriale doit être équilibré entre les sommes engagées pour l'école privée et celles à engager pour l'école publique situées sur la même commune au cours du même exercice budgétaire.

Étant donné que l'école publique manifeste un besoin en vidéo-projecteur et ordinateurs/tablettes supplémentaires, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de participer à la démarche d'acquisition d'équipements informatiques pour l'école publique aux mêmes conditions que pour l'école privée.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire de participer à la démarche d'acquisition d'équipements informatiques pour l'école publique aux mêmes conditions que pour l'école privée.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## Séance d'avril 2021

### ■ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 (COMMUNE, PARC D'ACTIVITÉS, PÔLE COMMERCIAL, LOTISSEMENT DES AULNES, LOTISSEMENT DES MARES)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les budgets primitifs 2021 (budget principal et budgets annexes), équilibrés en dépenses et en recettes, suivant le tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET COMMUNE	1 450 763,30€	1 888 281,89€
LOTISSEMENT DES AULNES	25 576,00 €	0,00 €
LOTISSEMENT DES MARES	561 158,52€	630 000,00€
PARC D'ACTIVITES	37 510,16 €	70 575,32€
POLE COMMERCIAL	222 079,03€	603 039,03€

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée :

Budget commune : approuvé à l'unanimité

Budget Lot. des Aulnes : approuvé à l'unanimité

Budget Lot. des Mares : approuvé à l'unanimité

Budget parc d'activités : approuvé à l'unanimité

Budget pôle commercial : approuvé à l'unanimité

### ■ CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH. PARTICIPATION COMMUNALE 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat d'association a été mis en place avec l'École privée Saint-Joseph de PLOUASNE et qu'il y a lieu de définir le montant de la participation communale. Il rappelle également qu'un avenant à ce contrat d'association a été signé en 2008, afin d'y inclure les élèves de la maternelle, domiciliés sur la commune de PLOUASNE.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de verser les participations suivantes :

- 55,00 € par élève (primaire et maternelle), pour les fournitures scolaires,
- 474,51 € par élève (primaire et maternelle) pour les autres frais de fonctionnement comprenant l'eau, l'électricité, le fuel, les produits d'entretien, les fournitures de petit équipement, l'entretien du bâtiment, la maintenance, les assurances (scolaires et bâtiments), les frais de piscine, les télécommunications et internet, les frais de nettoyage des locaux, les produits pharmaceutiques, les frais de personnel.

Le nombre d'élèves, domiciliés à PLOUASNE est de 31 pour l'année scolaire 2020/2021, selon la liste établie par la Directrice de l'École privée. Le montant de la participation de la commune de Plouasne à l'école Saint-Joseph serait donc de : 1 705,00 € pour les fournitures scolaires et 14 709,74 € pour les frais de fonctionnement. Cette participation est prévue au Budget Primitif 2021 à l'article 6558, et serait donc d'un montant total de 16 414,74 €.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire de verser la participation de 16 414,74 € à l'École privée Sainte Joseph de PLOUASNE au titre du contrat d'association selon les données ci-dessus référencées.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget prévisionnel communal 2021 en fonctionnement.

### ■ CAMPING-CAR : FLOCAGE DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN SERVICE DU VÉHICULE ACCUEIL ITINÉRANT DES SERVICES PUBLICS

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire d'accepter le devis présenté par l'entreprise AWI PUBLICITE, pour un montant de 1650,00 € HT, soit 1980,00 € TTC concernant le flocage du camping-car.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget prévisionnel communal 2021 en investissement.

### ■ ACCUEIL ITINÉRANT DES SERVICES PUBLICS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT ADJOINT ADMINISTRATIF AU 7 JUIN 2021 – DHS 35H

Dans le cadre de la mise en place du service accueil itinérant des services publics, dans l'attente de la labellisation France Service Itinérance et faisant suite à la création du service Aide et accompagnement aux démarches administratives (délibération n°19-09-2020 du 24/09/2020), Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent à compter du 7 juin 2021 au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF fonction animateur-trice pour une DHS de 35H.

Cet emploi pourrait dans un premier temps être occupé par un agent contractuel dans le cadre de l'article 3-3° 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 étant donné qu'il s'agit d'un nouveau format de service (itinérance) la fréquentation n'étant donc pas encore connue aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de créer un emploi permanent à compter du 7 juin 2021 au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF fonction animatrice pour une DHS de 35H.
- **VALIDE** le principe du recours à un contractuel dans un premier temps.
- **MET** à jour le tableau des effectifs de la commune.

### ■ ACCUEIL ITINÉRANT DES SERVICES PUBLICS : ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DU CAMPING-CAR

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la proposition de Monsieur Le Maire de valider les devis de la société Exig concernant la fourniture de 2 ordinateurs portables pour la somme de 1818,00 € HT soit 2181,60 € TTC et 72 € de forfait de préparation ainsi que de 2 écrans pour la somme de 198,34 € HT soit 238,01 € TTC.
- **CONFIRME** la proposition de Monsieur Le Maire de valider le devis de la société Majuscule pour l'achat d'un scanner au prix de 132,33 € HT soit 158,79 € TTC et d'un disque dur externe pour 57,5 € HT soit 69 € TTC.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires en investissement au compte 2183.

### ■ ACCUEIL ITINÉRANT DES SERVICES PUBLICS: ÉQUIPEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CAMPING-CAR

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la proposition de Monsieur Le Maire de valider le devis de Majuscule concernant la fourniture de l'équipement de fonctionnement du camping-car pour l'accueil itinérant des Services Publics pour un montant total HT de 535,61 € HT soit 642,74 € TTC.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires en investissement au compte 2188.

### ■ RÉNOVATION DE L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU GUESCLIN PAR LE SDE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition d'accepter le devis du SDE concernant la remise en état du réseau Rue Bertrand Du Guesclin pour un montant de 272,16 € TTC dont 163,80 € TTC à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents.

- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au fonctionnement au chapitre 11 compte 615232

### ■ PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE, PARCELLE AB 261, RUE DE LA FONTAINE ST JACQUES ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION PUP

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la parcelle située rue de la fontaine St Jacques, cadastrée AB 261 appartenant à Mme Leslie KARL.
- **CONFIRME** la mise en place d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec Mme Leslie KARL.
- **ACCEPTÉ** le versement au Syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage des travaux, une participation de 5 486 euros.
- **CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget en investissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions PUP et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### ■ CONSTITUTION SERVITUDE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de la vente KEHREN / GUICHAOUA, d'accorder une servitude de passage et un droit de passage d'une canalisation souterraine des eaux usées, potables et d'électricité et autres réseaux divers à la parcelle cadastrée AB n°75.

Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande d'une largeur de quatre (4) mètres. Elle sera construite aux frais du propriétaire du fonds dominant aux normes actuellement en vigueur.

Le propriétaire du fonds dominant l'entretiendra à ses frais exclusifs.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la proposition de Monsieur Le Maire d'accorder une servitude de passage et un droit de passage d'une canalisation souterraine des eaux usées, potables et d'électricité et autres réseaux divers à la parcelle cadastrée AB n°75.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### ■ ENQUÊTE PUBLIQUE - « LES CHAMPS THIEUBRY » : DÉCLASSEMENT ET CLASSEMENT DANS LA VOIE PRIVÉE DE LA COMMUNE EN VUE D'ALIÉNATION

**Vu** le projet de déclassement d'une partie d'un chemin communal et d'une cour communale, sis « Les Champs Thiebry », en vue de leur classement dans

# Réunions du conseil municipal

le domaine privé de la commune, dans le but de leur aliénation, établi par Monsieur Le Maire,

**Vu** les conclusions du commissaire-enquêteur, et son « avis favorable au projet de déclassement d'une partie d'un chemin communal et d'une cour communale aux « Champs Thieubry », en vue de leur classement dans le domaine privé de la commune dans le but de leur aliénation (sur la section cadastrale E au lieu-dit « Les Champs Thieubry ») »,

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **la majorité 15 voix pour, 4 abstentions :**

- **PREND ACTE** de l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur.
- **DÉCIDE** de classer cette partie du chemin communal et cette cour communale dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation.
- **AUTORISE** la vente d'une partie du chemin, à 0,50€ le m<sup>2</sup>, et de la cour à 0,50€ le m<sup>2</sup>.
- **RAPPELLE** le principe de laisser à la charge du demandeur la totalité des frais afférents à cette cession (enquête, géomètre et notaire).
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

## ■ NETTOYAGE ET TRAITEMENT DE LA TOITURE DE LA CANTINE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité :**

- **CONFIRME** la proposition de valider le devis de l'entreprise Eco-net, pour le nettoyage et traitement de la toiture de la cantine pour un montant de 500 € HT soit 600 TTC.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au fonctionnement au chapitre 11 compte 615221.

## ■ LOTISSEMENT DES MARES : VENTE TVA SUR MARGE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis un terrain à bâtir référencé section G n°702, 703 et 704 lieu-dit Le Bourg à PLOUASNE d'une contenance totale de 1ha 63a 59ca (16359 m<sup>2</sup>) et une parcelle de terre référencée section G n°644 lieu-dit Le Pré de Balancon à PLOUASNE d'une contenance totale de 4a 37ca (437m<sup>2</sup>) dans le but de créer un lotissement et de revendre les terrains constructibles et propose au Conseil Municipal d'appliquer la TVA sur marge sur les ventes de tous les lots du lotissement des Mares, durant toute la période nécessaire à la vente de l'ensemble des terrains du lotissement des Mares.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité :**

- **RAPPELLE** le prix de vente du terrain à 49 € TTC le m<sup>2</sup>.
- **VALIDE** le principe d'appliquer la TVA sur marge sur les ventes de tous les lots du lotissement des Mares, durant toute la période nécessaire à la vente de l'ensemble des terrains du lotissement des Mares.

## ■ CITY PARK : FILET PARE-BALLONS

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la proposition de valider le devis de S CLUB SHOP pour un montant total TTC de 225,00 €.
- **PRÉVOIT** les crédits au fonctionnement au compte 60632.

## ■ PARCOURS SPORTIF

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **la majorité 17 voix pour, 2 abstentions :**

- **VALIDE** la proposition de M. Le Maire de retenir les solutions ci-dessous énoncées :
  - Achat de fournitures chez Réseau Pro/Mine de fer/Idéa Bois pour 1 557,87 € TTC
  - Achat grand panneau chez RONDINO pour 960,00 € TTC
  - Achat 12 petits panneaux chez MEFRAN COLLECTIVITE pour 1 339,20 € TTC
- **CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget en investissement.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

## ■ MENUISERIES ÉCOLE PUBLIQUE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis pour la rénovation des huisseries de l'école publique, à savoir 6 châssis :

- 1<sup>er</sup> devis A. MENUISERIE pour un montant de 26 523,60 € HT soit 31 828.32 € TTC.
- 2<sup>ème</sup> devis ETS MARTIN pour un montant de 27 555,80 € HT soit 33 066,96 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition de M. Le Maire de retenir le devis de l'entreprise A. MENUISERIE, pour un montant de 26 523,60 € HT soit 31 828.32 € TTC.
- **CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget en investissement.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

## ■ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** les subventions 2021 aux associations selon le tableau supra, et demande que soit précisé aux associations qu'en l'absence de bilan d'activités, il n'y aura pas de subvention versée.

ASSOCIATIONS	Subventions accordées	
	2020	2021
ACAS	0	0
Ami du Téléthon	150	150
APE Ecole Publique	550	550
APEL Ecole Privée	550	550
Asso Bretagne Evènements	0	0
Asso Plouasnais des Bout'Chous	300	300
Association des Donneurs de Sang	100	50
Bibliothèque Municipale	2 206.98	2 206.98
Cercle Culturel Rance Linon	100	100
Chasse	335	335
CHŒUR ET JARDIN	0	0
Club de la Bonne Humeur	350	350
Comité des Fêtes	1 000	1000
CRC (Création, Rencontres, communication)	150	150
Dojo de Plouasne	500	500
Ecole de piste	0	0
Ev'ydanse	300	300
FNACA	220	220
FOURMIS Soli'terre	100	300
Foyer Socio éducatif Collège	550	550
Gymnastique EPMM	300	300
KIWANIS	0	100
Moto Club Dinannais	400	200
Plouasnad en scène	150	150
Plouasnais dart's	250	250
Secours Catholique	50	50
Secours Populaire	50	50
Union Sportive Plouasne – St Juvat	3 500	3 500
UNSS du Collège	200	100
Utilisons nos mains	600	250
Plouasne en folie	300	500
Jeunes Sapeurs Pompiers		200
<b>TOTAL</b>	<b>14 981,98€</b>	<b>13 261.98 €</b>

## Séance de mai 2021

### ■ ÉTUDE URBAINE COMMUNALE

Le vendredi 7 mai s'est tenue en Mairie, une réunion ayant pour sujet le projet d'une étude urbaine visant à la définition d'un plan de développement par un bureau spécialisé pour la commune de PLOUASNE.

L'intérêt de cette étude est d'identifier les terrains pouvant devenir constructibles dans l'intérêt du développement du cœur de bourg et d'étudier les possibilités offertes par les différentes friches industrielles. Ce type d'étude a un coût estimé entre 30 000 et 50 000 € et peut être subventionnée par l'EPFB à un plafond maximal de participation de 7 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **la majorité, 10 voix pour, 9 abstentions** :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire de conduire une étude urbaine.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer l'appel d'offres.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

### ■ ÉTUDE DIAGNOSTIC DE L'ÉGLISE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de retenir le devis du cabinet JAMAIN, pour l'étude diagnostic de l'église pour un montant de 8 539,00 € HT soit 10 246,80 € TTC et le devis de l'entreprise DEGARABY-LEVACHER pour les travaux complémentaires de diagnostic de l'église (nacelle/travaux de couverture) pour un montant de 10 195,20 € HT soit 12 234,24 € TTC, soit un montant total de 18 734,20 € HT soit 22 481,04 € TTC.
- **ACCEPTÉ** le principe de la possibilité de paiement par acompte comme stipulé sur les devis.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au fonctionnement au chapitre 11, compte 615221.

### ■ AGRANDISSEMENT DU LOCAL TECHNIQUE DE LA GARE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de retenir le devis de l'entreprise DOMINO CONSTRUCTION, pour l'ossature et la charpente en bois pour un montant de 12 103,56 € HT soit 14 524,27 € TTC et le devis de l'entreprise A MENUISERIE pour la fourniture

# Réunions du conseil municipal

et pose d'une porte à enroulement pour un montant de 4 227,20 € HT soit 5 072,64 € TTC.

- **ACCEPTÉ** le principe de la possibilité de paiement par acompte comme stipulé sur les devis.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires à l'investissement au chapitre 23, compte 2313.

## ■ ÉCOLE DIWAN DINAN, VERSEMENT DU FORFAIT SCOLAIRE

**Vu** l'article L442-5-1 du Code de l'Éducation stipulant que la participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement en langue régionale, doit faire l'objet d'un accord entre la commune de résidence et l'établissement d'enseignement situé dans une autre commune, « à condition que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de la langue régionale ».

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de nouer un accord avec l'école DIWAN DINAN et de payer le forfait scolaire communal pour 2 enfants résidant à PLOUASNE et scolarisés à cette école sur l'année scolaire 2020-2021.

## ■ CONVENTION PÉRISCOLAIRE AVEC LE SDIS22

Monsieur Le Maire explique qu'afin de faciliter la disponibilité opérationnelle des pompiers volontaires, une convention périscolaire est mise en place par le SDIS 22.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **la majorité, 17 voix pour, 2 abstentions** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention périscolaire avec le SDIS22.

## ■ CONVENTION SAFER

Afin de recevoir les mutations foncières agricoles de la commune en temps réel avec les plans, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la SAFER afin de s'abonner au portail VIGIFONCIER.

L'intérêt pour la commune est de pouvoir se porter acquéreur dès la mise en vente des parcelles agricoles, sachant que la SAFER reçoit de la part des notaires, pour la commune de PLOUASNE, une moyenne de 40 à 45 compromis de ventes agricoles par an.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire

de signer une convention avec la SAFER afin de s'abonner au portail VIGIFONCIER pour un montant annuel de 1 200,00 € HT soit 1 440 € TTC/an.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

## ■ LOT DES MARES DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre du remboursement des intérêts d'emprunt du prêt à taux révisable, il nous est demandé de prévoir au budget les crédits nécessaires, en conséquence, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits après DM
D 011 Charges à caractère général	D 605	Achat de matériel, équipements et travaux (fonctionnement)	165 000 €	- 2 000,00 €	163 000,00 €
D 66 charges financières	D 66111	Intérêts réglés à l'échéance	300,00 €	+ 2 000,00 €	2 300,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-dessus.

## ■ ACHAT CHARGEUR

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire de retenir le devis de la société RM MOTOCULTURE, pour un montant de 6 565,90 € HT soit 7 879,08 € TTC
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au budget prévisionnel communal 2021 en investissement, au chapitre 21, au compte 2158.

## ■ LOYER LOCAL COMMERCIAL DE L'ANCIENNE POSTE

Dans le cadre de la location du local commercial de l'ancienne poste, le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **la majorité, 15 voix pour, 4 voix contre** :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter le montant mensuel du loyer à 375,00 HT, soit 450,00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

## ■ PARC D'ACTIVITÉS DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Suite au contrôle des budgets primitifs 2021, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Montant des crédits après DM
C 75 Autre produit de gestion courante	D 7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	37 509,16 €	-37 509,16 €	0,00 €
C 75 Autre produit de gestion courante	D 7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	0,00 €	+ 37 509,16 €	37 509,16 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-dessus.

## ■ ACHAT BÉTONNIÈRE

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur Le Maire de valider le devis de l'entreprise AGRI EVRAN pour un montant de 912,50 € HT soit 1095,00 € TTC.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires à l'investissement au chapitre 21, compte 2158.

## ■ VOIRIE 2021 L'EPINAY

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur Le Maire de valider le devis de la société COLAS concernant les travaux sur le chemin d'accès situé à l'Épinay, pour un montant de 4 276,00 € HT soit 5 131,20 € TTC.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires à l'investissement au chapitre 23, au compte 2315.

## ■ TARIFS GARDERIE CANTINE

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de valider les nouveaux tarifs de la garderie et le maintien des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022 suivant les tableaux ci-dessous :

GARDERIE SCOLAIRE MUNICIPALE					
Horaires 2019/2020	Tarifs 2019/2020	Horaires 2020/2021	Tarifs 2020/2021	Horaires 2021/2022	Tarifs 2021/2022
7h00-8h40	1.10 €	7h00-8h40	1.10 €	7h-7h30	0,50 €
				7h30-8h	0,50 €
				8h-8h30	0,50 €
16h35-19h00	1.60 €	16h35-19h00	1.60 €	16h45-17h30 (Goûter compris)	1€
				17h30-18h	0,50 €
				18h-18h30	0,50 €
				18h30-19h	0,50 €
Dépassement soir	1.00 € 15 min	Dépassement soir	1.00 € 15 min	Dépassement soir	1.00 € 15 min

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur Le Maire de valider les nouveaux tarifs de la garderie et le maintien des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022 suivant le tableau ci-dessus.

RESTAURANT SCOLAIRE		
Année scolaire	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2021/2022
Repas enfant	3.30 €	3.30 €
Repas adulte	5.00 €	5.00 €

- **RAPPELLE** que tout dépassement doit rester exceptionnel et faire part d'une demande écrite en mairie.

## NAISSANCES \*

Noms et Prénoms	Date	Ville
ANDRE Iris	24 décembre 2020	SAINT-GRÉGOIRE
LE RALEC Martin	11 janvier 2021	RENNES
COLLET ALLAIN Tom	12 janvier 2021	SAINT-GRÉGOIRE
MONNIER Léandre	15 janvier 2021	RENNES
MAINGUY Maho	28 janvier 2021	SAINT-GRÉGOIRE
BAUTHAMY Mahé	08 février 2021	SAINT-GRÉGOIRE
MAZILLE Aaron	27 avril 2021	SAINT-GRÉGOIRE

\* les parents ayant refusé une parution dans la presse, n'apparaissent donc pas dans le bulletin.

## MARIAGES

Noms et Prénoms	Date
COLOMBEL Cyrille et RENARD Elodie	27-02-2021

## DÉCÈS

Noms et Prénoms	Date	Ville
DENOVAL Janine, épouse RENAUT	02-01-2021	PLOUASNE
CHAURIS Michel	30-01-2021	COMBOURG
LUCAS Gilbert	25-04-2021	PLOUASNE
RIBATTO Hervé	23-04-2021	POUANT
PINAULT Christian	21-05-2021	SAINT-MALO

## DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉCEMBRE 2020 À MAI 2021

DATE	N° PROJET	ADRESSE	NATURE DU PROJET
19-12-2020	02220820C0018	Route de Guitté	Construction habitation
24-12-2020	02220820C0019	Lot des Mares	Construction habitation
06-01-2021	02220821C0001	La Rue	Construction d'un garage
03-02-2021	02220821C0002	Gambelian	Extension habitation
04-02-2021	02220821C0003	Les Champs Trénigon	Construction habitation
06-03-2021	02220821C0004	Lot le Domaine	Construction d'un garage
10-03-2021	02220821C0005	Rue des Mares	Construction habitation
29-03-2021	02220821C0006	La Ville Michel	Construction d'un garage
01-04-2021	02220821C0007	Lot des Aulnes	Construction habitation
08-04-2021	02220821C0008	Lot des Mares	Construction habitation
13-04-2021	02220821C0009	La Chaudrais	Construction hangar
15-04-2021	02220821C0010	Lot des Mares	Construction habitation
26-04-2021	02220821C0011	La Ville Michel	Construction garage

## DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉCEMBRE 2020 À MAI 2021

DATE	N° PROJET	ADRESSE	NATURE DU PROJET
18-12-2020	02220820C0035	Callouët	Réfection toiture
21-12-2020	02220820C0036	La Ville Oger	Création vélux, changt menuiseries
22-12-2020	02220820C0037	Rue Marcel Monteil	Pergolas
28-12-2020	02220820C0038	Boulevard de la Gare	Pergolas
28-12-2020	02220820C0039	Rue de la Fontaine St Jacques	Container aménagé
04-01-2021	02220821C0001	La Saisonnais	Changement de fenêtres
11-01-2021	02220821C0002	Impasse du Levant	Changement de fenêtres
08-01-2021	02220821C0003	La Saisonnais	Abattage d'arbres
08-01-2021	02220821C0004	Le Val	Abattage d'arbres
26-01-2021	02220821C0005	Launay Hellon	Changement menuiseries
26-01-2021	02220821C0006	Boulevard de la Gare	Extension local technique
04-02-2021	02220821C0007	Le Val	Ouverture fenêtre
04-02-2021	02220821C0008	La Bréheulais	Abattage d'arbres
08-02-2021	02220821C0009	Le Val	Remplacement porte garage par fenêtre
11-02-2021	02220821C0010	La Ville es Rolland	Piscine
16-02-2021	02220821C0011	La Petite Rivière	Mise en œuvre d'un container stockage
19-02-2021	02220821C0012	Le Val	Clôture
19-02-2021	02220821C0013	Le Val	Abattage d'arbres
24-02-2021	02220821C0014	Lot les Aulnes	Abris de jardin
25-02-2021	02220821C0015	La Saisonnais	Clôture et portail
26-02-2021	02220821C0016	Lot des Aulnes	Abris de jardin
06-03-2021	02220821C0017	Rue des Mares	Carport
08-03-2021	02220821C0018	Rue des Mares	Abris de jardin
27-02-2021	02220821C0019	Gambelian	Extension habitation
08-03-2021	02220821C0020	Traveneuc	Enduit sur mur
09-03-2021	02220821C0021	Rue Bertrand Duguesclin	Piscine
10-03-2021	02220821C0022	Le Bignon	Changement menuiseries
19-03-2021	02220821C0023	Rue des Mares	Construction muret et portillon
22-03-2021	02220821C0024	Rue de la Fontaine St Jacques	Clôture
22-03-2021	02220821C0025	La Saudrais	Mur en parpaing
24-03-2021	02220821C0026	La Saisonnais	Changement porte d'entrée
03-04-2021	02220821C0027	Lantran	Changement menuiseries et bardage
03-04-2021	02220821C0028	Lot des Aulnes	Muret
10-04-2021	02220821C0029	L'Herbret	Arrachage haie et pose clôture rigide
13-04-2021	02220821C0030	Carros	Carport
17-04-2021	02220821C0031	Lot des Aulnes	Pose de 2 vélux
21-04-2021	02220821C0032	Launay Hellon	Création de vélux
21-04-2021	02220821C0033	Les Champs Trénigon	Division en vue de construire
26-04-2021	02220821C0034	La Ville Besnou	Clôture
28-04-2021	02220821C0035	Le Bois Genilleul	Création et modification d'ouvertures
14-05-2021	02220821C0036	Lantran	Clôture et portail
17-05-2021	02220821C0037	Lot des Aulnes	Abris de jardin
21-05-2021	02220821C0038	Landeneuc	Pose vélux
25-05-2021	02220821C0039	Landeneuc	Carport

# Qu'est-ce-que le Pass Culture pour les jeunes de 18 ans ?

Le Pass Culture permet de faciliter l'accès à la culture et à l'art pour les jeunes de 18 ans grâce notamment à une application de géolocalisation. Ils recevront l'équivalent d'un montant de 500 €. Pour l'instant, seuls certains territoires sont concernés par le dispositif : **Bretagne**, Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Bas-Rhin (67) etc.

## ■ Conditions pour en bénéficier

Pour bénéficier du Pass Culture, il faut remplir certaines conditions d'âge et de domicile

**À savoir :** *Aucune condition sur le niveau socio-économique, reposant sur le revenu familial n'est à remplir.*

- 1. Âge** - Pour bénéficier du pass culture, il faut avoir impérativement 18 ans. Vous pouvez recevoir le Pass Culture entre votre 18<sup>e</sup> anniversaire et jusqu'à la veille de vos 19 ans
- 2. Nationalité** - Résidence - Être français ou européen, ou résider légalement et habituellement en France depuis plus d'un an.

## ■ Démarche à suivre

Il faut se pré-inscrire en ligne sur le site :

**<https://pass.culture.fr>**

Après avoir créé un compte, et l'avoir validé par un lien qui vous sera envoyé par mail, il faudra remplir un dossier en ligne.

Il faudra rentrer vos coordonnées puis fournir les scans des pièces justificatives suivantes :

- 1. Pièce d'identité**
- 2. Justificatif de domicile** à votre nom sur le département concerné (justificatif de domicile). Si vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, le justificatif de domicile de la personne chez qui vous vivez + une attestation d'hébergement signée + sa pièce d'identité

## ■ Activités culturelles concernées

**Attention :** *Seules les propositions culturelles publiées sur l'application peuvent être achetées avec le crédit de 500 € disponible sur le Pass Culture.*

Le domaine des activités éligibles (services et bien) proposé comporte des :

- 1. Sorties culturelles** (cinéma, théâtre, concerts, musées...), pratiques artistiques (stages et ateliers de pratique, cours de danse, de dessin, de musique...), rencontres (rencontres avec artistes, découverte de

métiers...). Il sera possible dans ce cas de dépenser l'entière somme du crédit de 500 €.

- 2. Achats de biens numériques** en ligne présents sur l'application Pass Culture (musique en streaming, vidéo à la demande, presse en ligne, jeux vidéo en ligne...) accessibles avec les codes fournis. Il sera possible de dépenser au total 200 € pour l'ensemble des biens numériques.
- 3. Achats de biens matériels** visibles sur l'application Pass Culture (CD, livres, DVD, instruments de musique, œuvres d'art...). Ils pourront être retirés en point de vente culturel sous 7 jours. Il sera possible de dépenser au total 200 € pour l'ensemble des biens matériels.

**À savoir :** *Les livres scolaires et parascolaires (recueils d'annales, cahiers de vacances, cahiers de soutien...) ne peuvent pas être achetés avec le Pass Culture.*

## ■ Fonctionnement du Pass Culture

Si vous remplissez les conditions, 500 € seront crédités. Il faudra télécharger l'application sur votre smartphone. Avec la géolocalisation, vous aurez accès aux offres des acteurs culturels (qui seront inscrits auparavant) à proximité.

Vous pouvez ensuite sélectionner l'activité de votre choix, et la payer directement depuis l'application. Il est aussi possible d'acheter des biens numériques (abonnement site de streaming...) et matériels (livre, CD...) en ligne.

Une fois la commande effectuée, elle sera payée directement depuis l'application. Le montant sera déduit automatiquement du crédit.



# Journée Défense Citoyenneté (JDC)

### ■ Qui est concerné ?

Tout jeune Français qui a 16 ans.

### ■ Quand se faire recenser ?

La période de recensement varie selon la situation du jeune :

- **Français de naissance** : Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.
- **Jeune devenu Français** : Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.
- **Jeune pouvant rejeter la nationalité Française** : Un jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

**À noter** : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

### ■ Démarche :

**En ligne** : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

**Sur Place** : en Mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.



**À savoir** : Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

■ **Effet du recensement** : Une fois la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) effectuée, un certificat de JDC ou un certificat d'exemption sera remis au jeune, celui-ci sera demandé lors de la constitution du dossier pour les examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, bac...)

■ **Suite du recensement** : Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

## Permis de conduire & Immatriculations

### ■ Le certificat d'immatriculation

Vous pouvez désormais effectuer votre demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans vous rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet en cas de perte, vol ou détérioration.

Rendez-vous sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Vous pouvez être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et à la sous-préfecture !

### ■ Le permis de conduire

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches liées au permis de conduire sans vous rendre au guichet d'une préfecture.

Rendez-vous sur :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Vous pouvez vous faire accompagner par votre école de conduite et par le médiateur du point numérique présent en préfecture et à la sous-préfecture.

## Santé, Prévoyance, Autohabitation

En accord avec votre municipalité une complémentaire santé solidaire à destination des habitants de votre commune a été mise en place grâce à une convention de partenariat. La Mutuelle Solimut Centre Océan, entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire, vous conseille, vous protège et vous accompagne, face aux dommages liés aux accidents de la vie et à la maladie.

### Nos +

- Des tarifs préférentiels
- Un service Prévention dédié
- Un service de télé-consultation assuré en complément du suivi médical traditionnel
- 4 niveaux de garanties
- Sans questionnaire de santé
- Sans limite d'âge
- Sans délai d'attente à la souscription

Solimut Centre Océan propose également des contrats santé - prévoyance labellisés pour les agents territoriaux et des contrats santé adaptés au personnel de la fonction publique hospitalière. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la résiliation des contrats santé est facilitée pour les personnes ayant 12 mois d'assurance. Pour toute demande d'information, contactez votre conseillère.

Françoise MAGUET

06 08 82 92 42 ou francoise.maguette@solimut.fr

9, rue des Onze Martyrs à Brest

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

Facebook et LinkedIn.

[www.solimut-centre-ocean.fr](http://www.solimut-centre-ocean.fr)



Vous avez entre 16 et 18 ans ?  
Sans école, ni formation, ni emploi ?

# À chacun sa solution.

0 800 122 500

Service & appel gratuits

[1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr)

## Mission Locale

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 1959, l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans. Seulement, près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ils rencontrent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché du travail et sont les premières victimes de la pauvreté. Alors, depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une obligation d'être en formation, mais d'être en situation d'emploi, service civique, formation, apprentissage ou accompagnement social et professionnel.

### ET CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si vous êtes concernés, vous (et votre représentant légal) avez reçu ou recevrez un courrier de la Mission Locale vous convoquant à un rendez-vous avec un conseiller.

Avec l'accompagnement Mission Locale, plusieurs issues sont possibles dans votre suivi :

- travailler votre projet professionnel,
- découvrir le milieu de l'entreprise et effectuer des « stages » PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel),
- reprendre votre cursus scolaire si vous le souhaitez et si cela est encore possible,
- effectuer un Service Civique
- créer du lien avec les centres de formation, les CFA...

Si vous êtes déjà en formation, en emploi, en service civique, en contrat en alternance, contactez-nous pour annuler le RDV et nous informer de votre situation.

**NOTRE BUT : veiller à ce qu'une solution soit apportée à chaque jeune de 16 à 18 ans afin de lui donner la chance de se former, de trouver un emploi et de construire son avenir !**

### EN SAVOIR PLUS :

- La Mission Locale : [www.ml-paysdedinan.fr](http://www.ml-paysdedinan.fr)
- Les possibilités qui s'offrent à vous : [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr)



## Luttons contre le frelon asiatique

Dinan Agglomération et votre commune vous accompagne dans la lutte contre le frelon asiatique.

### *Le frelon asiatique sort de son hibernation.*

Dans notre région, depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante de développement du frelon asiatique « *Vespa Velutina* », le frelon à pattes jaunes, prédateur d'abeilles. Depuis quelques semaines, les fondatrices, individus femelles créant les nouvelles colonies, sont sorties de leur hibernation pour occuper un nid primaire, pas plus gros qu'un melon, qui est systématiquement positionné sous abri car vulnérable aux intempéries. Il se trouve généralement sous la charpente bois d'un hangar ou d'un cabanon de jardin, dans le coffre d'un volet roulant, sous des chaises de jardin empilées.

Pour l'été, la colonie part édifier un autre nid aux dimensions nettement plus impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très régulièrement à moins de 4 mètres de hauteur, présentant un danger immédiat de piqûres multiples pour la personne passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Nous vous déconseillons donc de supprimer les nids par vous-même.

Il faut éliminer tous les nids.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et votre commune les 50% restants.

**Pour plus d'information, contactez votre mairie ou bien Mme Leconte, en charge des espèces invasives à Dinan Agglomération, au 06.64.64.32.71**

## PERMANENCES HABITAT 2021

### INFO ÉNERGIE

Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre logement, et souhaitez connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre ?

Dinan Agglomération vous propose de prendre rendez-vous avec un conseiller en maîtrise de l'énergie, afin de répondre à vos questions.

JUIN	Mercredi 9	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 16	Maison intercommunale de Plancoët
	Mercredi 30	Maison intercommunale de Broons
JUILLET	Mercredi 7	Maison intercommunale de Matignon
SEPTEMBRE	Mercredi 8	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 22	Maison intercommunale de Plancoët
OCTOBRE	Mercredi 6	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 20	Maison intercommunale de Matignon
NOVEMBRE	Mercredi 3	Maison intercommunale de Caulnes
	Mercredi 17	Maison intercommunale de Plancoët
DÉCEMBRE	Mercredi 1er	Maison intercommunale de Broons
	Mercredi 15	Maison intercommunale de Matignon

### HORAIRES

De 9h à 13h et de 14h à 18h

### LIEUX DES PERMANENCES

- Maison Intercommunale de Broons  
Parc d'activité du Chalet - 22250 BROONS
- Maison Intercommunale de Matignon  
Rue du chemin Vert - 22550 MATIGNON
- Maison Intercommunale de Caulnes  
10 rue de la ville Chérel - 22350 CAULNES
- Maison Intercommunale de Plancoët  
33 rue de la Madeleine - 22130 PLANCOËT

### INFO PRATIQUE

Prise de rendez-vous au 02 96 87 42 44, ou par mail à l'adresse : [infoenergie@dinan-agglomeration.fr](mailto:infoenergie@dinan-agglomeration.fr)

# Espaces verts et jardins au naturel : mieux pour notre santé et la biodiversité !

## *Le printemps est là, avec la croissance de la végétation qui l'accompagne.*

De plus en plus de communes font le choix de laisser pousser les plantes sauvages en pieds de mur, sur les pelouses, le long des chemins et trottoirs, parallèlement à l'abandon des produits phytosanitaires. Produits dont on retrouve les molécules chimiques dangereuses dans les eaux de nos rivières et de nos zones d'alimentation pour l'eau potable. En plus d'alléger les corvées de désherbage, cette nouvelle manière de gérer les espaces verts et les voiries est favorable à la biodiversité floristique et à tout le cortège d'animaux qui l'accompagne : insectes (dont pollinisateurs), oiseaux, micromammifères...

Les tailles de haies et tontes aussi sont de plus en plus limitées pour favoriser cette faune amie, dans les airs, comme sous la terre !

### *Chez vous aussi, vous pouvez :*

- Laisser fleurir les plantes sauvages en pieds de murs, entre les pavés, en pieds d'arbres, ...
- Espacer les tontes et laisser certaines parties de pelouses non tondues pour que plantes et faune associée puissent s'exprimer et accomplir leur cycle biologique,
- Récupérer les tontes de pelouse séchée et broyer les branchages pour pailler massifs et potager.
- Limiter les tailles d'arbustes (hors bordures réglementées), pour favoriser les ports libres.
- Récupérer les résidus de taille et branches mortes pour créer des haies sèches

### *Attention :*

*Évitez les tailles d'arbres et arbustes du 15 Mars au 30 Septembre, pour respecter la période de nidification des oiseaux et le cycle biologique des arbres et arbustes.*

Autant de comportements simples qui en plus limitent les interventions et la production de déchets ! Particuliers, pensez à rapporter vos produits phytosanitaires désormais interdits (cf encadré) en déchèterie au niveau du local DDS (déchets diffus spécifiques).

« Jardiner au naturel » c'est mieux pour la nature et meilleur pour notre santé ! Sur notre territoire Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, nos communes montrent l'exemple. Nous pouvons tous agir facilement en adaptant nos pratiques.

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération et la Communauté de Communes Côtes d'Émeraude vous accompagnent pour prendre soin naturellement des espaces verts et jardins.

**Pour plus d'information, contacter COEUR Émeraude au 02 96 82 31 78 / 06 09 15 38 10.**

### *Rappel réglementaire :*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, utiliser ou stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber.

Issue de la Loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit, depuis 2017, d'utiliser des pesticides chimiques\* sur les espaces verts, les voiries, les promenades accessibles ou ouvertes au public, dans les forêts.

Depuis 15 ans en Bretagne, 2 arrêtés préfectoraux « fossés » de 2005 et 2017 interdisent à tous, toute utilisation de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau et fils d'eau (caniveaux, fossés, cours d'eau, étangs...) même quand ils sont secs.

Bientôt (en 2022) et dans le prolongement de la loi Labbé, la limitation de l'usage des pesticides chimiques\* s'étendra à davantage de zones\*\*.

*\*pesticides chimiques = produits phytosanitaires = herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en Agriculture Biologique restent autorisés, en dehors de la proximité des points d'eau et fils d'eau.*

*\*\*propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et d'agrément ; cimetières et columbariums ; jardins familiaux ; zones à usage collectif des établissements d'enseignement ; voies d'accès privées, espaces verts et zones de repos sur les lieux de travail ; établissements de santé, y compris leurs espaces extérieurs accessibles au public ; certains types d'équipements sportifs.*



# PRUDENCE ! Datura stramoine : Plante très toxique et invasive

Le Datura stramoine est une plante exotique envahissante et très toxique qui pousse dans les habitats perturbés (terrassements, ...), les massifs, les potagers, et en milieu agricole (cultures de blé noir, maïs, sorgho, cultures maraîchères, prairies...).

Sa présence, dans du maïs ensilage notamment, peut engendrer des intoxications du bétail. Elle peut être également responsable d'intoxications chez l'humain, par la consommation de farines ou de légumes contaminés.

En fin de printemps, on peut déjà l'observer sous forme de plantules, notamment sur les terres meubles. Entre le début de l'été et le milieu de l'automne, le Datura se retrouve à différents stades de développement : de la plantule (a), jusqu'à des pieds de 50 cm à 2 m de haut, en fleurs (b) puis en bogues épineuses (c) remplies de centaines de graines.

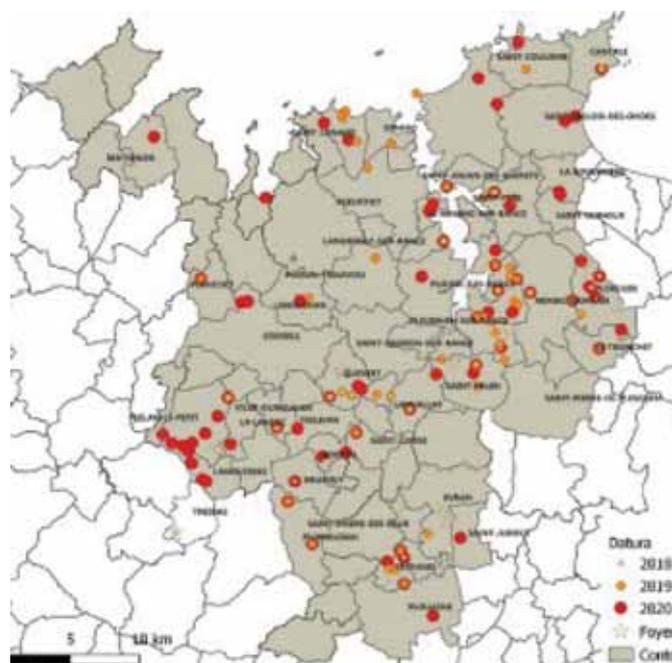


Depuis 4 ans, en raison d'un fort développement de la plante, l'association COEUR Émeraude a mis en place un programme de lutte contre le Datura stramoine, sur le territoire Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude avec

le soutien financier de l'ARS Bretagne dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, et en partenariat avec la FREDON Bretagne.

Ce sont ainsi 134 foyers de Datura qui ont été répertoriés et traités (manuellement, mécaniquement, ou par une réponse culturale) depuis 2018 sur le secteur Vallée de la Rance Côte d'Émeraude, soit plus de 18000 pieds éliminés.

En 2021, l'association poursuit la lutte avec les acteurs du territoire.



### Si vous observez cette plante, n'intervenez pas !

Contactez rapidement votre référent local :

Béatrice ONEN / COEUR Émeraude :

[beatrice.onen@coeuremaude.org](mailto:beatrice.onen@coeuremaude.org)

02 96 82 31 78 - 06 09 15 38 10



### Urbanisme : Bon à savoir

Dès lors que vous apportez des modifications sur votre propriété qu'il s'agisse de l'habitation principale, de la pose d'une clôture ou d'un abri de jardin, vous devez effectuer les démarches obligatoires au risque de vous exposez à des contestations (voisins proches ou autres, mairie, services fiscaux, architecte des bâtiments de France, service urbanisme Dinan Agglomération notamment) et donc à d'éventuelles sanctions administratives. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet aux services compétents, ainsi qu'aux habitants de la commune, de vérifier que les

travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Il est important que chacun puisse agir en conformité avec les lois existantes. C'est une question d'équité et d'égalité. De plus lors de la vente « éventuelle » de votre bien tous ces documents vous seront demandés par le notaire – Accord, fin de travaux, conformité signé etc... Leurs non présentation bloquera votre vente.

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence « urbanisme » des communes a été transférée à Dinan Agglomération, pour les Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA) et Permis de Démolir (PD), ainsi que les Certificats d'Urbanisme (CUB - Opérationnel). C'est donc le service urbanisme de Dinan Agglomération qui instruit les dossiers. Les Déclarations Préalables (DP) et les Certificats d'Urbanisme (CUa - d'information) restent à l'instruction de la mairie. Pour toute information ou renseignement, vous pouvez vous rapprocher de la mairie qui reste le lieu de dépôt des demandes et celui qui vous adressera les réponses à celles-ci.

### C'est parti pour l'entretien du jardin !

La belle saison approche, et le moment d'entretenir son jardin aussi. Cependant des règles existent pour permettre de profiter de son jardin sans nuire à ses voisins. Elles sont fixées par des arrêtés préfectoraux.

#### Prévention des nuisances sonores

Afin de les limiter des horaires sont fixes. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

#### Réglementation sur les feux

Il en est de même pour l'usage du feu : le brûlage des déchets verts est interdit en tout lieu toute l'année (arrêté préfectoral du 9 juillet 2012). Dans les bois, forêts, plantations, landes et sur tous les terrains situés à moins de 200 mètres de ces espaces, ainsi que dans les voies qui les traversent, il est interdit de fumer du 1er juillet au 30 septembre et de jeter des objets incandescents (mégots, allumettes, artifices...).

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE		
Nom & Prénom	Adresse	Contact
MME ABOUKAD Solène	4 Lot Le Domaine	Tél 02 96 41 02 10
MME CANOVA Marie-Noëlle	18 Bd de la Gare	Tél 02 96 86 40 95
MME CHILOUP Catherine	La Ville Eon	Tél 02 96 86 40 49
MME COUPE Isabelle	1 Lot Langevinais	Tél 02 96 86 49 64
MME DUFOUIL Béatrice	11 Rue François Letellier	Tél 06 63 32 87 77
MME LANCIEN Amandine	3 Lot des Aulnes	Tél 06 59 32 46 85
MME LAUNAY Evelyne	19 Lotissement du Hil	Tél 06 58 55 72 51
MME LEGRAND Karine	20 Lotissement Langevinais	Tél 02 96 86 47 46
MME LENCLUME Marie Sabine	13 Lotissement Des Aulnes	Tél 02 96 86 48 01
MME MAHE Patricia	Lieu Dit : Travenec	Tél 02 96 86 41 54
MME MORILLON Yasmína	8 Lotissement des Aulnes	Tél 06 88 83 87 31
MME MURY Christelle	18 Lotissement Langevinais	Tél 02 96 86 42 70
MME PRIOUL-RENAULT Élodie	7 Lotissement des Aulnes	Tél 06 15 86 78 72
MME RACAPE Claudie	22 Lotissement du Hil	Tél 02 96 86 48 11
MME ROLAND Valérie	17 Kerfin	Tél 02 96 86 43 18



Vendredi 3 septembre 2021

A partir de 16h30

Ancienne Salle des Fêtes – Rue de la Libération

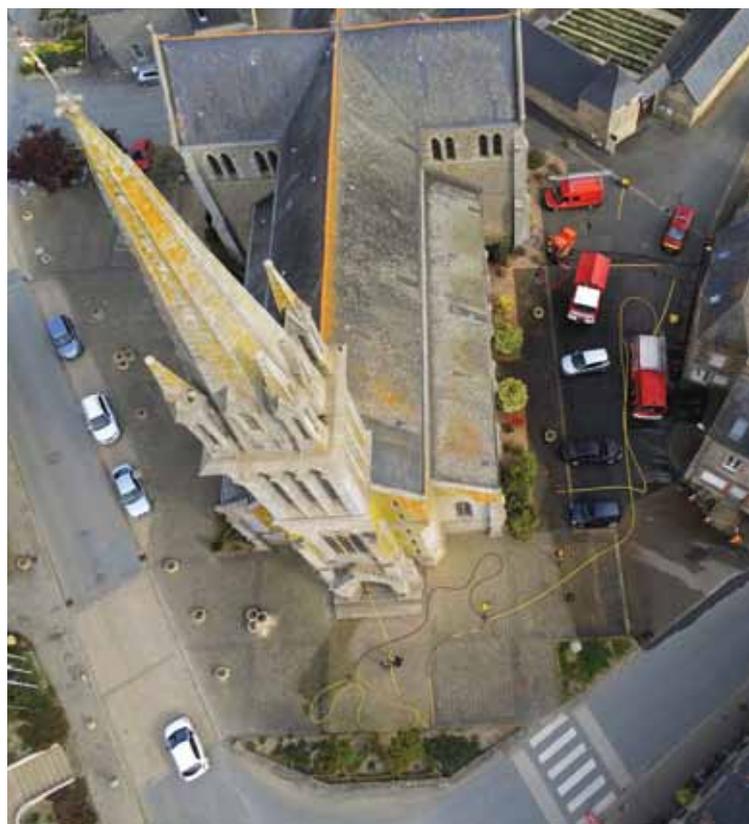
### Calendrier des manifestations en 2021

En raison de la crise sanitaire en cours, nous ne pouvons éditer un agenda fiable. Nous vous incitons donc à consulter le site internet de la commune ou notre compte Facebook.

# À Plouasne, les pompiers s'entraînent dans l'église

Les dimanche 25 avril et 9 mai dernier au matin, les Sapeurs-Pompiers de Plouasne étaient en manœuvre, place de l'Église, mais aussi à l'intérieur du bâtiment. L'exercice était axé sur la recherche de victime au premier palier du clocher, avec une notion de fumée dans les combles, mais également la connaissance du bâtiment. Une quinzaine de pompiers étaient présents avec les véhicules du centre de secours.

La mise en situation, répétée deux fois, a duré un peu plus de deux heures. Des manœuvres qui ont attiré quelques curieux, admiratifs de la démonstration.



## Signature d'une convention périscolaire pour les pompiers de Plouasne

Pour remédier aux difficultés de garde d'enfants pendant les départs en intervention, la commune de Plouasne et le Sdis 22 ont signé, le mercredi 26 mai, une convention périscolaire.

Quand on est Sapeur-Pompier volontaire et parent, il est parfois compliqué de conjuguer engagement citoyen et vie de famille. Alors, comment faire lorsqu'il faut partir en intervention et lorsque l'on doit récupérer ses enfants à la sortie de l'école ou à la cantine ? Pour pallier à cette problématique, le SDI22 a signé avec la commune de Plouasne une convention dite "périscolaire".

La municipalité s'est ainsi engagée officiellement à prendre

en charge les enfants des sapeurs-pompiers volontaires, pendant leurs départs en intervention. « Nous n'avons eu aucune hésitation, souligne le maire Michel Daugan. Notre rôle est de leur permettre de poursuivre leur mission de service à la population, l'esprit tranquille ».

Une convention signée en présence de René Degrenne, Vice-Président du CASDIS, Michel Daugan, maire de Plouasne, Mr le Contrôleur Général Stéphane Morin, directeur du SDIS 22... Absent, le chef de Centre du CIS Plouasne, le Lieutenant Yoann Duval était représenté par l'Adj/Chef Pierrick Lucas et le 1<sup>ère</sup> Classe Anthony Rigollé.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**SIGNATURE CONVENTION PÉRISCOLAIRE  
AU CIS DE PLOUASNE  
RUE DE LA FONTAINE SAINT-JACQUES  
22830 PLOUASNE**

**MERCREDI 26 MAI 2021**

M. DAUGAN Michel,  
Maire de Plouasne;

M. DEGRENNE René,  
2<sup>e</sup> Vice Président du CASDIS  
Contrôleur Général MORIN Stéphane,  
Directeur du SDIS  
Lieutenant-Colonel BEAUCHESNE Pascal  
Chef du Groupement Est  
Lieutenant DUVAL Yoann,  
Chef de centre.



**UNE NOUVELLE CONVENTION**

Nouvellement formalisée, cette convention est une des mesures du Plan d'Action en faveur du Volontariat déployé sur le département depuis 2019. Elle remplit plusieurs objectifs: attirer de nouvelles recrues, fidéliser les sapeurs-pompiers volontaires, et faciliter la disponibilité.

Ce dispositif permet la prise en charge des enfants de sapeurs-pompiers volontaires pendant leurs départs en intervention. Jusqu'ici, le sapeur-pompier volontaire a tendance à gérer ses disponibilités en se calant sur les horaires scolaires. Plusieurs difficultés apparaissent alors: moins de personnes disponibles sur cette période; un créneau horaire cependant chargé en terme de sollicitations opérationnelles.

Avec cette convention, la mairie s'engage à prendre en charge les enfants de sapeurs-pompiers volontaires s'ils sont appelés en intervention sur le temps méridien (cantine) et le temps périscolaire (garderie).

**EN CHIFFRES**

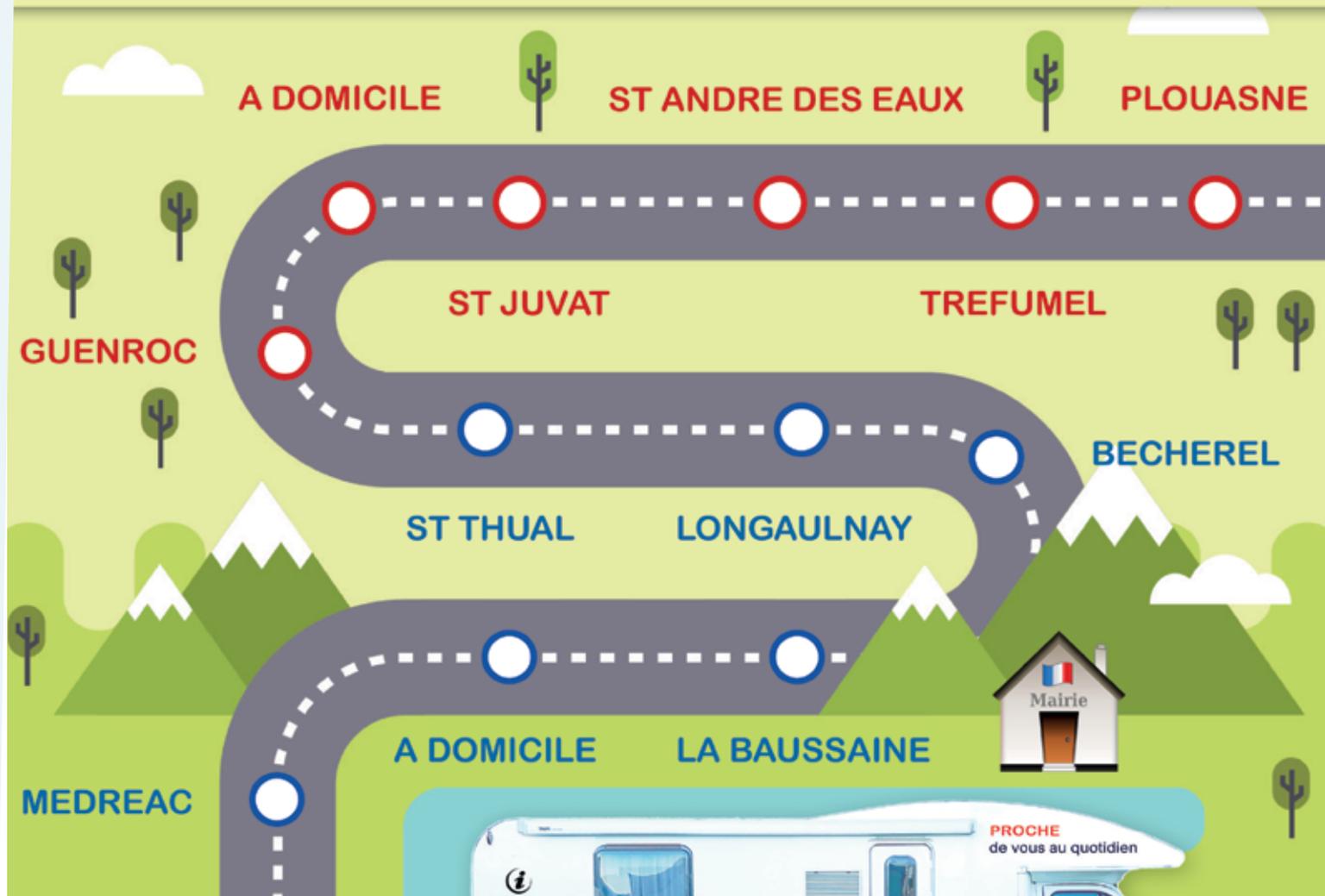
**30** Sapeurs-pompiers volontaires au CIS



**5** SPV concernés

**9** Enfants scolarisés

# Les **services publics** viennent à vous !



## 10 communes

Côtes d'Armor  
& Ille-et-Vilaine



CAMPING-CAR

ITINÉRANT

**TOUTE PERSONNE** ayant besoin de réaliser des formalités administratives

Quelle que soit sa commune de résidence (Côtes d'Armor / Ille-et-Vilaine)

**Horaires** : 10h00 -12h00 / 14h00 -17h00\*

**Permanences** : 1/2 journée par commune - Du lundi au samedi matin\*

\* Horaires et fréquences variables en fonction des communes. Renseignements en Mairie.



**NOUVEAU**



## L'ACCOMPAGNEMENT

**TOUS PUBLICS** : personnes âgées, jeunes, personnes isolées ou en manque de mobilité, actifs, etc.

**2 AGENTS D'ACCUEIL** vous accompagnent, en toute confidentialité, dans le camping-car. Ce service mobile, en adéquation avec les besoins du territoire communautaire, accompagne l'utilisateur dans la réalisation des démarches administratives auprès de :

## 9 OPÉRATEURS



**ACCÈS AUX DROITS** (aides légales, impôts, retraite, justice, santé, etc.)

**POINT D'ACCÈS NUMÉRIQUE** dans le camping-car et les communes partenaires.



## INFORMATION & RENSEIGNEMENTS

Tél. : 06 65 42 66 44

Mail : [aide-administrative@plouasne.fr](mailto:aide-administrative@plouasne.fr)

Site internet : [www.plouasne.fr](http://www.plouasne.fr)

## PERMANENCES A PLOUASNE

**TOUS LES MARDIS** : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

**LE SAMEDI** : de 10h00 à 12h00 (Tous les quinze jours - se reporter au calendrier mensuel).

**LIEU** de positionnement du camping-car : Place de l'Église - Au sein du marché, le matin.

# Tarifs des locations des salles communales 2021

<b>ESPACE DÉRIOLE</b>	Associations commune	Associations extérieures	Privés et entreprises de la commune	Privés et entreprises extérieures
Grande salle + bar	200 €	350 €	250 €	400 €
Petite salle + bar	120 €	200 €	150 €	300 €
2 salles + bar	300 €	450 €	350 €	600 €
2 salles + bar (mardi, mercredi, jeudi, sauf férié)	250 €	250 €		
Gradins	75 €	75 €	150 €	150 €
Cuisine	70 €	100 €	70 €	100 €

<b>ÉLECTRICITÉ</b>	
Grande salle	40 €
Petite salle	30 €
Deux salles	60 €
Cuisine en suppl.	20 €

Cuisine pour buffet froid (petite salle)	40 €
Couverts / personne	0,25 € l'unité
Chèque de réservation	150 €
Dépôt de garantie	1 000 €



## SALLE DES FÊTES

Particuliers de Plouasne (Mariage ou manifestation familiale)	130 €
Associations	60 €
Deuxième jour	65 €
Vin d'honneur	70 €
Soirée associations	60 €
Consommation électricité	0,20 € du kWh

## SALLE POLYVALENTE

Vin d'honneur Réunions diverses	50 €
------------------------------------	------

## SALLE OMNISPORTS

Événements divers	100 €
Électricité	50 €

**BON À SAVOIR :** Pour la deuxième journée, le tarif de la location des salles communales est à moitié prix !





## École primaire publique de Plouasne

Au retour des vacances de Noël, reprise avec le même protocole qu'en décembre. Même si les sorties comme le cinéma sont annulées, les élèves sont bien présents pour continuer avec les enseignants leur parcours d'élèves.

Contrairement à l'an dernier nous avons pu faire « la fête du court métrage » à l'école, du 24 au 30 mars. Bien-sûr, il n'y a pas eu de regroupement, les familles n'ont pas pu venir à l'école, mais chaque classe a pu visionner les courts métrages sélectionnés par la directrice et les enseignants.



Lorsque le 1<sup>er</sup> avril le Président de la République a annoncé un durcissement des mesures sanitaires avec fermeture d'école et changement de dates de vacances, il a fallu s'organiser de nouveau : 1 semaine de classe à la maison et l'accueil d'enfants de soignants et autres professions prioritaires.

Les différents projets prévus ont quand même pu se dérouler presque normalement.

**Projet :** En mars, nous avons fait appel à une intervenante pour travailler avec 2 classes (CM1 et CM1-CM2) sur la prise de parole. Le bilan étant très concluant, nous envisa-

geons de reconduire cet atelier tous les ans pour les CM1. Cet atelier s'adresse, à des classes de CE et CM dont les professeurs ont pour projet de mettre les élèves en situation de faire entendre à un groupe (autre classe par exemple) des textes choisis (poèmes, contes, etc.). Cet enjeu contribue à motiver les élèves à s'impliquer.

**Objectifs ?** Utiliser une méthode précise qui a fait ses preuves, pour améliorer l'aptitude des élèves à communiquer devant un groupe. Donner aux élèves le goût pour une belle langue orale, ce qui est aussi un pont vers la langue écrite.

Comme tous les ans les élèves de CE2 devaient ramener à l'école une "collection de 100 objets" pour le 100<sup>ème</sup> jour de classe qui, cette année tombait début avril, juste au moment de la fermeture des écoles. Ces collections ont été exposées à l'école fin avril, au retour des vacances, puis installées dans le hall de la mairie pour être vues par les habitants de la commune et des communes voisines.

Dans le cadre du travail avec la maison du livre à Bécherel les CE2 ont pu bénéficier de l'intervention en classe de Delphine Jacquot illustratrice. Les ateliers et la visite de l'expo pour les CE2 et la classe de Moyens-Grands ont eu lieu le 8 juin.





Jeudi 3 juin, les élèves de CM1 ont eu le plaisir de réaliser une séance d'écriture avec Virginie David autour de Léonard de Vinci. Une belle rencontre avec Mme David et un travail mis en œuvre avec enthousiasme en classe.

Le projet jardinage interrompu brutalement l'an dernier est en cours.

La sortie vélo des CM2 pour valider l'APER (Attestation de Première Éducation à la route) a pu avoir lieu, comme la journée à la caserne des pompiers avec les CM1 pour valider l'APS (Apprendre à porter Secours)

"La course contre la faim" événement national scolaire et solidaire a bien eu lieu mais en 2 fois : élèves de CM1 et

CM2 le 28 mai et élèves de CE2 et de nouveau CM1 le 4 juin. Pour la rentrée 2021 : les effectifs à Plouasne se maintiennent puisque début juin nous affichons 162 enfants inscrits pour septembre contre 169 à la rentrée 2020. Dans le cadre du RPI, 6 classes sont maintenues Plouasne mais nous enregistrons 1 fermeture de classe à St Pern qui comptabilise 81 inscrits pour la rentrée.

A Plouasne : TPS-PS-MS, MS-GS, CE2, CM1, CM1, CM2.

A St Pern : TPS-PS-MS-GS, GS dont une majorité de Plouasnais--CP, CP, CE1, CE1-CE2

Régine HENRY : directrice

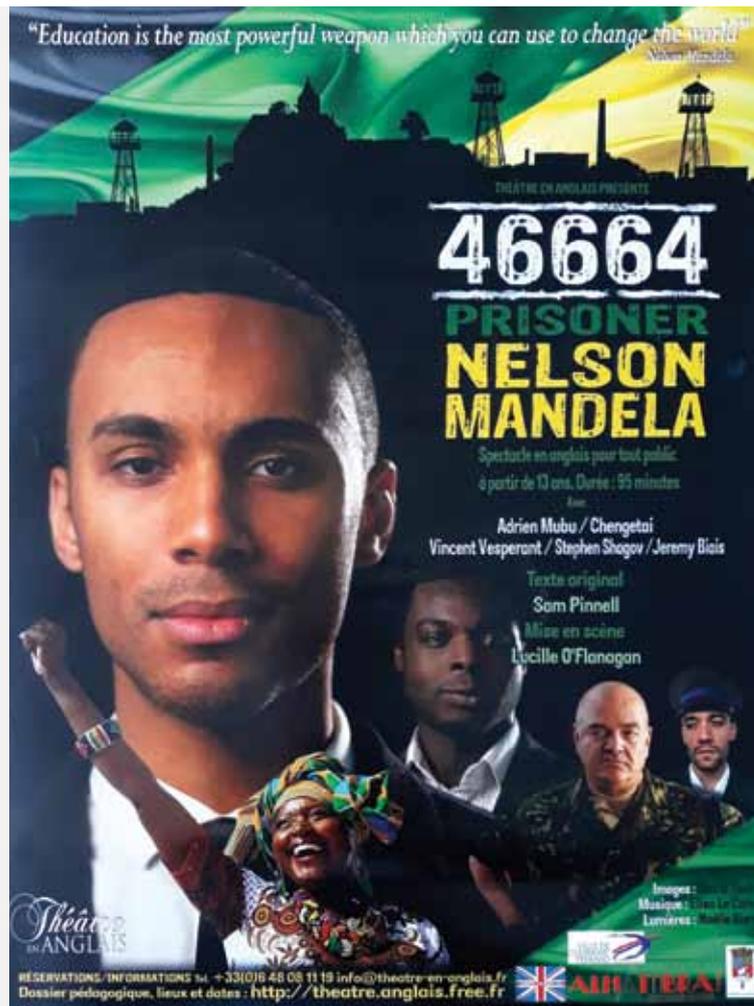
## Collège La Gautrais

Deux fois repoussée en raison du protocole sanitaire, la sortie à Nantes des élèves de 4<sup>ème</sup> a enfin pu se faire le mardi 25 mai. Il s'agissait de célébrer la liberté au travers de l'histoire ancienne et contemporaine.

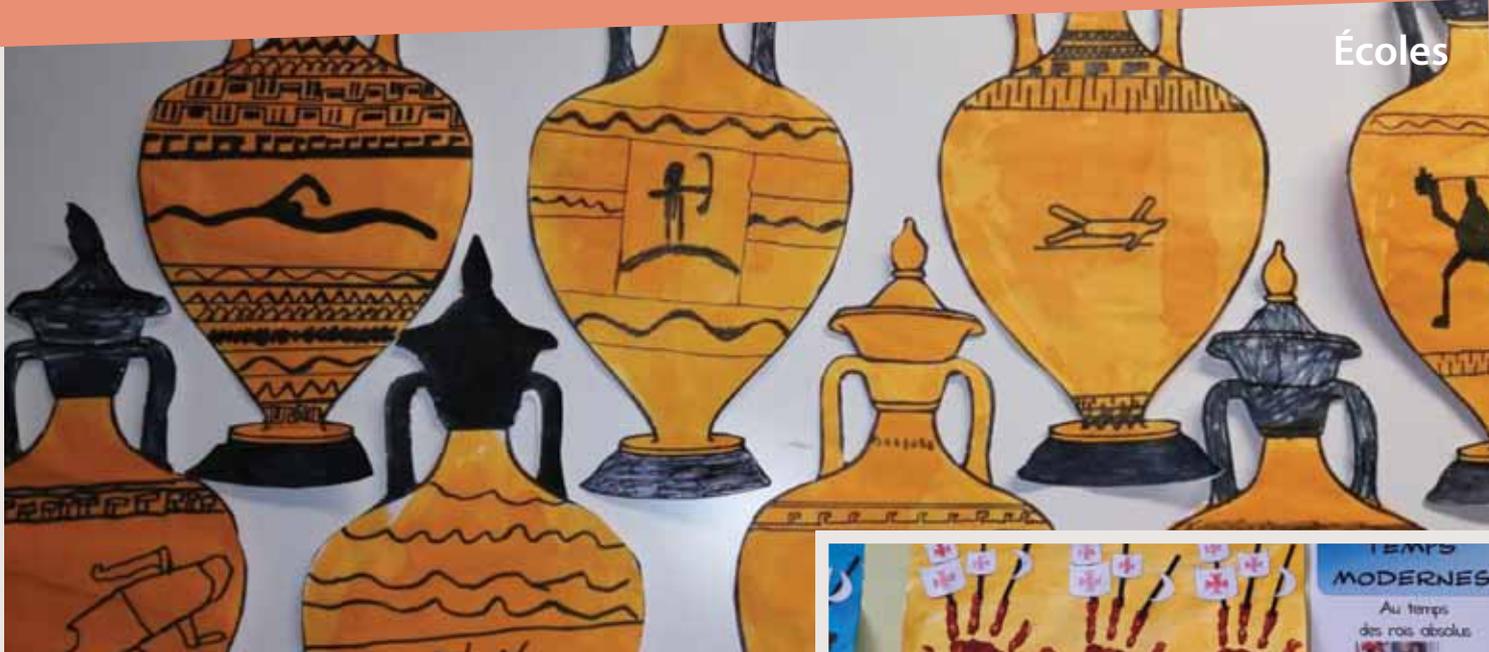
Ainsi le matin, leur professeur d'histoire-géographie, M. André-Ormrod, a guidé la visite du patrimoine nantais en lien avec la traite des êtres humains, la capitale historique de la Bretagne était le premier port de France et celui qui a le plus profité du commerce triangulaire. Anciens quais, îles Gloriette et Feydeau, hôtels privés d'armateurs, autant de traces du passé qui sont expliquées par un itinéraire de la mémoire que nos élèves ont pu suivre jusqu'au Mémorial de l'Abolition de l'esclavage, situé quai de la Fosse.

L'après-midi, ils ont assisté à la pièce de théâtre "46664 Nelson Mandela" donnée à l'Odyssee à Orvault. Proposée par Mme LeVée et Mme Brivot, professeures d'anglais, cette œuvre raconte l'extraordinaire destin de Nelson Mandela, dans un format illustré et pédagogique. Particularité de cette pièce, elle était en anglais, dans sa version originale et jouée par des comédiens africains, européens et néo-zélandais. Car si l'Europe avait aboli l'esclavage au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'Afrique du Sud avait institué l'apartheid (séparation raciale des habitants selon leur couleur et ségrégation des populations noire et métisse) en 1948! La lutte contre l'apartheid menée par Nelson Mandela aboutit à son abolition en 1991, lui-même devenant le 1<sup>er</sup> président de la nouvelle Afrique du Sud en 1994.

Les élèves de la Gautrais ont pu ainsi lier leur patrimoine et



leur histoire, Nantes et la Bretagne, avec l'apprentissage de l'anglais et avec des notions essentielles de leur éducation civique. C'était leur première sortie en deux ans, signe d'un début de retour à la normale.



## École privée **Saint Joseph**

Tout au long de cette année scolaire 2020/2021, nos activités de classe ont eu pour fil conducteur "Le Voyage à Travers le Temps". A chaque période de l'année nous avons abordé et expliqué une époque historique différente : Les dinosaures et la Préhistoire, L'Antiquité, Le Moyen Âge, Les Temps Modernes et l'Époque Contemporaine.



Petits et grands ont donc vécu au rythme de la vie de personnages ou d'événements célèbres pour entrevoir certaines pratiques du temps passé et leur évolution (l'habitat au fil du temps, des transports, des vêtements...).

A travers les temps de lecture et d'arts visuels, nous avons vécu quelques aspects de la vie d'autrefois : l'art pariétal (ou art des grottes), la mosaïque romaine, les vases grecques, les éléments d'un château du Moyen



Age, les caravelles de Christophe Colomb, la construction de la Tour Eiffel... Nous évoquerons, pour finir l'année, quelques-unes des grandes inventions et constructions des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Sans oublier des événements plus douloureux comme les guerres mondiales.

### **Événements :**

Du fait des contraintes sanitaires, nous n'avons pu vivre aucune des animations habituelles de fin d'année, tels que le spectacle de Noël ou la visite de la crèche de St Pern. La kermesse de fin d'année scolaire ne pourra pas avoir lieu tant que les rassemblements ne sont pas autorisés.

Nous prévoyons tout de même partir avec tous les enfants une journée avant les vacances d'été. Nous venons de réserver une journée au parc de la Préhistoire de Malansac (56) afin de voir de près des dinosaures et vivre des animations sur la vie des premiers hommes (animation sur le feu, et une autre sur les silex).

Les choses semblent s'assouplir après le 1<sup>er</sup> juillet. Nous espérons donc marquer le départ en vacances du vendredi 2 juillet par un temps convivial en extérieur, dans le respect des règles de distanciation. Nos élèves ont, en effet, préparé une surprise pour la fête des parents et chacun aura à cœur de montrer ses réalisations.

Après cette année scolaire marquée par les incertitudes, nous espérons tous passer un été plus serein. Bel été à tous.

Nathalie LE TEXIER, directrice de l'école.

### COMITE DES FETES

Ouf ! La pandémie du Covid 19 semble s'éloigner avec notamment l'application des gestes barrières et la vaccination de la population. De ce fait, la préparation pour la fête de Plouasne le samedi 31 juillet 2021 continue. La mise en place pour les courses à pied et le trail de 25 kms avancent bien. Pour l'organisation de ces courses, nous aurons besoin de nombreux bénévoles tout au long des parcours, aux intersections de voies, au ravitaillement et aussi à l'arrivée. Aussi, n'hésitez pas à vous manifester dès maintenant auprès des membres du Comité des fêtes et du président Yannick Cocherie (Tel. 06 42 84 06 95).

Le repas devrait avoir lieu le samedi soir 31 juillet ainsi que les feux d'artifices si nous avons les autorisations de la préfecture. Le vide grenier est prévu cette année le dimanche 17 octobre 2021 dans le bourg comme habituellement. Nous vous invitons nombreux à participer à nos manifestations conviviales.



### RENTREE THÉÂTRALE À PLOUASNE

L'espace de création théâtrale rouvre ses portes à partir du 22 septembre 2021 : mercredi de 10H à 11H30 pour les enfants de 7 à 10 ans & mercredi de 13H30 à 15H pour les adolescents de 11 à 15 ans.

La metteuse en scène Marion Petitjean de la Cie À Corps Perdus mènera des séances de répétitions avec les enfants. Au programme : des jeux ludiques pour développer l'expression et la confiance, des exercices d'improvisation, un travail autour du corps et de la voix, le tout dans la bonne humeur et la bienveillance. A la fin de l'année un spectacle sera présenté devant le public. Les répétitions auront lieu à la salle des fêtes de Plouasne. Je serai présente au forum des associations pour présenter cette activité. Pour tout renseignement ou pré-inscriptions n'hésitez pas à me contacter. [ciacorpsperdus@gmail.com](mailto:ciacorpsperdus@gmail.com) / 0683098365  
Tarif : 170€ pour l'année + 10€ d'adhésion.



### GYM POUR ADULTES

La saison 2020/2021 a été très courte et plus perturbée que l'année dernière. Début d'activité, septembre et octobre, puis nous venons de reprendre le 31 mai en extérieur pour les séances du lundi et le 19 mai avec un groupe maximum de 10 personnes le mercredi. Le pique-nique familial prévu le 18 juin n'a pu être organisé.

L'activité physique est un gage de bonne santé.

Venez découvrir cette activité à la Salle Omnisports le lundi de 19 h à 20 h (gymnastique d'entretien) et à la Salle Polyvalente le mercredi de 10 h 45 à 11 h 45 (sports santé bien-être). Nous souhaitons vous retrouver très nombreux à la rentrée, à compter du 13 septembre. Nous serons présents au forum des associations le 3 septembre. Bonnes vacances à tous. Le bureau de la gym.



### PLOUASNE EN FOLIE

Malgré cette année particulière, nous avons tout de même réussi à émerveiller petits et grands avec "La Maisonnette du Père-Noël" et à régaler les papilles avec notre repas créole. Nous remercions tous ceux qui nous ont suivis et aidés tout au long de cette année. Si la crise sanitaire ne nous empêchera pas de réaliser nos projets, nous vous promettons une "Fête d'Halloween" horriblement terrifiante. Le Père-Noël quant à lui espère pouvoir vous inviter à un inoubliable Noël dans sa "Forêt du Pôle-Nord".

Nous comptons sur vous, venez nombreux et n'hésitez pas à suivre l'actualité de l'association sur notre page Facebook "plouasne en folie".

## UNE SECTION DE « JSP » JEUNES SAPEURS-POMPIERS EN SEPTEMBRE AU CIS DE PLOUASNE

Le centre de secours de Plouasne va accueillir en septembre 2021 une section de jeunes sapeurs-pompiers. À ce jour, les inscriptions sont closes et les sélections sont en cours... Le Chef de Centre, le Lieutenant Yoann Duval, et ses Sapeurs-Pompiers ont souhaité mettre en place une section Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP). Ce sera chose faite dès septembre 2021, pour ce qui sera la 18<sup>ème</sup> section JSP des Côtes d'Armor, un bon chiffre pour des pompiers. Elle sera officiellement créée avec le soutien de la commune, du Sdis 22 et de l'union départementale. Dans cette nouvelle section, huit à dix jeunes, à partir de 13 ans, y apprendront chaque samedi matin, de 9h à 12h, hors vacances scolaires, les bases du métier. La formation se fait sur quatre ans ; le but est qu'ils puissent, après avoir obtenu le brevet national JSP, devenir sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels. Au programme, les jeunes sapeurs-pompiers suivront des cours théoriques, pra-



tiques, feront des manœuvres d'incendie, du sport, du secourisme, de l'ordre serré et du civisme. Ils participeront aussi aux cérémonies officielles.

« Nous aurons des jeunes motivés, dynamiques et passionnés. Une section JSP n'est pas du loisir, c'est un nouveau challenge qui débute pour la caserne, », précise le sapeur-pompier Anthony Rigollé, référent de la formation. La rentrée de cette nouvelle section « JSP » se fera début septembre.

## LE DOJO PAYS DE PLOUASNE A ADAPTÉ SES PRATIQUES SPORTIVES

L'année sportive 2020/2021 a été pour le club une période pendant laquelle le professeur Bruno FAVRON et ses judokas ont fait preuve d'imagination pour pouvoir continuer à pratiquer une activité physique malgré les différents protocoles édités au fil du temps.

Au mois de septembre, nous avons pu commencer les cours sur les tatamis en respectant la désinfection des mains, des pieds, de la surface de combat... Ensuite, Bruno et les dirigeants du Dojo Pays de Plouasne et du Judo Club du Pays de Bécherel ont proposé des cours en visio. De nouveau en décembre, les enfants ont pu se retrouver en présentiel, mais en respectant la distanciation. Puis, il a fallu aller en extérieur. En mai, la pratique par deux à l'intérieur du dojo est autorisée pour les jeunes bien contents de reprendre les combats. Les adultes se sont retrouvés en juin dans une pratique individuelle du taïso (gymnastique japonaise) et de self-défense.

En fin de compte, malgré l'absence de compétitions et de rencontres amicales avec d'autres clubs de la région, les judokas de Plouasne et de Saint Pern ont gardé leur motivation et ont fait preuve de capacités d'adaptation. Le passage de grade est venu les récompenser et les encourager à persévérer dans la discipline. Je remercie les personnes qui m'ont aidée dans l'application des protocoles.



Le club accueillera à la rentrée de septembre toutes les personnes à partir de 5 ans qui souhaiteraient pratiquer une activité physique adaptée en judo, jujitsu, taïso ou self-défense dans leurs formes traditionnelles de préférence. Portez-vous bien et bel été.

Laurence BAZY, Présidente du DOJO PAYS DE PLOUASNE



Les futures licenciées de la section féminine à l'entraînement avec leur éducateur Denis MARQUET

### U.S. PLOUASNE / SAINT-JUVAT

Seulement quatre rencontres ont été disputées par nos trois équipes seniors au cours de cette saison 2020/2021 marquée par la pandémie.

Pour toutes nos équipes jeunes, foot à 11 et école de foot, la saison s'est également arrêtée fin octobre 2020.

Tous nos éducateurs ont cependant, en respectant les règles sanitaires, repris les séances d'entraînement le mercredi après-midi et le samedi pour l'école de foot et le foot jeunes à 11 à partir du début décembre 2020.

Au début juin, le District des Cotes d'Armor a organisé des rencontres sur quatre samedis, afin de reprendre contact avec la "compétition", une attente bien longue pour nous tous.

#### SENIOR

Concernant les seniors, Nicolas ROLLAND et toute son équipe ont également assuré les entraînements tous les samedis après-midi, séances bien suivies par nos licenciés. Il est important de noter que Nicolas et les joueurs seniors ont décidé de ne pas arrêter leurs séances et ainsi de les continuer jusqu'à la reprise des compétitions fin août, à raison de trois séances par semaine, le lundi, mercredi et vendredi.

Le programme des matches amicaux est par ailleurs établi :

- 31 juillet - à déterminer
- 08 août - Pleurtuit U.S. (R3)
- 11 août - Lanvallay U.S. (D1)
- 18 août - Yvignac U.S. (D1)
- 22 août - Cancale U.S. (R3)
- 29 août - 1<sup>er</sup> tour Coupe de France

#### SECTION FÉMININE - SENIOR

Le club va créer une section féminine senior sous la responsabilité de Denis MARQUET et Patrick BEDEL. Une vingtaine de jeunes filles s'entraîne depuis fin 2020 toutes les semaines avec désormais deux séances le vendredi et lundi de 19 h 15 à 21 h, au complexe sportif de la Gautrais. Une équipe sera engagée en championnat de District des Cotes d'Armor à compter du mois de septembre 2021. Les rencontres auront lieu le dimanche à 13 h sur le vélodrome en match d'ouverture des seniors A.

**Inscriptions : 06 72 74 17 94 ou 06 87 92 70 04**

#### ÉCOLE DE FOOT FÉMININE

Le club va également créer une école de foot féminine sous la responsabilité de Nicolas Vilanon. Cette école de foot engagera une équipe U13, uniquement composée de jeunes filles, nées en 2008, 2009 et 2010.

Inscription auprès du club : **06 87 92 70 04**.

**Nicolas Vilanon : 06 13 18 29 39**

#### ÉCOLE DE FOOT et FOOT JEUNES à 11

L'école de foot reprendra le mercredi 2 septembre au complexe sportif de la Gautrais à 15 h. Le foot à 11 jeunes reprendra fin août, les éducateurs informeront tous les joueurs de la date précise de ce retour sur les terrains qui se fera sous la forme d'un stage de début saison sur le terrain de Le Quiou.

Tous les jeunes, garçons et filles, nés avant 2016 inclus (des l'âge de 5 ans) peuvent s'inscrire.

**Inscriptions : 06 87 92 70 04 ou 06 22 40 23 39**

*Il sera possible de s'inscrire au bureau du club (à côté de la Salle Omnisports) le mercredi après-midi, à partir de 15 h à compter du 8 septembre. D'autre part, le club sera présent au forum des associations, qui se tiendra à l'Ancienne Salle des Fêtes le vendredi 3 septembre 2021, à partir de 16 h 30.*

## ABE - ASSO BRETAGNE EVENEMENTS

**Mme BOUCHET Christine**  
Lot. du Hil - PLOUASNE  
06 67 09 17 59

## ACAS

**Mme BOUCHET Christine**  
Lot du Hil - PLOUASNE  
06 67 09 17 59

## AIKIDO DINAN ARMOR

**Mr LEBRET Boris**  
Le Trégit - SAINT-JUVAT  
07 69 80 08 35  
aikido.yurumi@gmail.com

## AMICALE DES POMPIERS

**M. LUCAS Patrice**  
06 70 79 82 60  
patrice.lucas22@wanadoo.fr

## APE ÉCOLE PUBLIQUE

**Mme COULOMBEL Ludivine**  
24, Lot des Aulnes

## APEL ÉCOLE PRIVÉE

**Mr REHAULT Samuel**  
1, La Rue - PLOUASNE  
02 96 86 40 81

## ASSO LES BOUT'CHOUS

**Mme LAUNAY Evelyne**  
19 Lot. du Hill - PLOUASNE  
02 96 86 41 19

## ASSO SAINT JOSEPH

**M Michel PETITPAS**  
02 96 86 47 56

## ARTIS COURS DE DESSIN

**Mme MURARIU Mihaela**  
Halle - La Gare - PLOUASNE  
06 61 88 63 77  
info@murariu.com

## BIBLIOTHEQUE

**Mme GESFEROIS Corinne**  
La Gautrais - PLOUASNE  
bm.plouasne@orange.fr

## CERCLE CULTUREL RANCE LINON

**Mme PEIGNÉ Laurence**  
Le Prèèl - PLOUASNE  
06 31 24 43 69  
peignelf@orange.fr

## CIE A CORPS PERDUS

**Marion PETITJEAN**  
Le Prèèl - PLOUASNE  
06.83.09.83.65.  
cieacorpsperdus@gmail.com

## CLUB DE LA BONNE HUMEUR

**Mr MERLET Jean-Baptiste**  
Lot. Le Domaine - PLOUASNE  
02 56 38 56 83 / 06 19 96 68 28

## COMITÉ DES FETES

**Mr COCHERIE Yannick**  
11, rue François Letellier  
PLOUASNE  
02 96 86 43 01

## C.R.C.

## CRÉATION RENCONTRE COMMUNICATION

**Mme MOMEUX Joëlle**  
R. de la Libération - PLOUASNE  
02 96 86 42 88

## DOJO PAYS DE PLOUASNE

**Mme Laurence BAZY**  
Salle des Fêtes  
R. de la Libération - PLOUASNE  
02 96 83 43 14 / 06 25 87 13 96  
yves.bazy@hotmail.fr

## ÉCOLE DE PISTE VÉLO

**Mr BRADSHAW Ian**  
Le Clos Collet  
35360 MÉDRÉAC  
02 99 07 30 84 / 06 63 20 39 54

## EVY'DANSE

**Mme AUBEY Céline**  
Lot des Ferrières - PLOUASNE  
06 65 61 86 65

## FNACA

**Mr GLÉMÉE Jean**  
Berbossou - PLOUASNE  
02 96 83 45 70

## FOYER SOCIO EDUCATIF

Collège la Gautrais - PLOUASNE

## GAULE PLOUASNAISE

**Mr ROUAULT Louis**  
La Gautrais - PLOUASNE  
02 96 86 46 36

## GYMNASTIQUE ADULTES

**Mme RAMARD Huguette**  
La Bourdelais - PLOUASNE  
02 96 86 46 48  
sportpourtous.plouasne@  
gmail.com

## HATHA YOGA

**Mme HARDY Véronique**  
06 87 74 11 59  
www.rennes-yoga.net

## LA PLOUASNAISE DART'S

**Mr PINSON Christophe**  
Bar « Le Refuge »  
Place de l'Église - PLOUASNE  
02 96 86 49 02

## LES FOURMIS SOLI'TERRE

Protection  
de l'environnement  
en milieu rural  
06.61.68.77.70.  
lesfourmissoliterre@gmail.com  
facebook : les fourmis soli'terre  
www.lesfourmissoliterre.fr

## MOTO CLUB DINANNAIS

**Mr BLAIS Michel**  
4, rue de la Cornette  
22250 LANRELAS  
02 96 27 36 92 / 06 81 65 89 85

## OGEC

**Mme LE QUELLEC Jeannie**  
06 09 21 07 27

## PIERRES VIVES

Mairie - LE QUIOU

## PLOUASNE EN FOLIE

**M. Alain GALLAIS**  
**Mme Nathalie ALIX**  
06 72 37 85 32  
sauzet.nathalie@orange.fr

## PLOUANAD EN SCÈNE

**Mr AUBRY Robert**  
14 lot. Le Domaine - PLOUASNE  
02 96 86 45 11

## SOCIÉTÉ DE CHASSE

**Mr BUSNEL Christian**  
06 81 17 73 44

## TEAM SENSAS RANCE NEAL

**Mr RUVAULT Pierrick**  
Le Plessis Au Gat  
22830 PLOUASNE  
02.96.86.47.81.  
ruault.pierrick@wanadoo.fr

## TENNIS CLUB D'ÉVRAN

tennis.club.evran@gmail.com

## US PLOUASNE SAINT-JUVAT

**Mr BAZY Yves**  
La Ville es Neveu - PLOUASNE  
02 96 83 43 14 / 06 22 40 23 39  
**Mr RAMARD Olivier**  
06 61 32 66 39

## UTILISONS NOS MAINS

**Mme PEARCE Karen**  
Lantran - PLOUASNE  
02 96 86 45 55  
revolution\_1789@hotmail.co.uk

## ZUMBA

Association Etyope  
Sylvie : 02 99 09 50 47  
Magali : 06 03 52 04 51

# L'Annuaire Professionnel Plouasnais

De nombreuses entreprises exercent à Plouasne, voici une liste que nous avons essayé de rendre la plus exhaustive possible, si des erreurs ou des oublis ont été commis, contactez-nous, nous les rectifierons au plus vite.

[mairie.plouasne@wanadoo.fr](mailto:mairie.plouasne@wanadoo.fr)  
Tél. 02.96.86.48.19

## À la rencontre de...

### Alix RENOU

La Chaumière aux Poilus  
[renou.alix@gmail.com](mailto:renou.alix@gmail.com)  
06 84 84 77 49

### Garde et Transport d'Animaux Rennes Nord / Ouest

- Garde d'animaux à votre domicile
- Surveillance de vos équidés au champ
- Promenade de votre / vos chiens
- Transport dans un véhicule équipé.

## ENTRETIEN EXTÉRIEUR

■ **B.S.E.M.**  
M. Yoann MAINGUY  
Vente de bois de chauffage, abattage, Aménagement espace vert, entretien  
66, La Laubaudais  
[yoannmainguy2@gmail.com](mailto:yoannmainguy2@gmail.com)  
06 70 92 32 01

■ **LES JARDINS DE LA BIOSPHERE**  
BAZY Vincent  
Conception, création, entretien  
2 Les Champs Ferron  
[tybaz@live.fr](mailto:tybaz@live.fr)  
02.96.87.56.54

■ **TERRATERRE PÉPINIÈRE**  
M STEPHAN  
Vente de vivaces, plantes, légumes  
27, La Buffrais  
06.76.82.60.10

## ÉLECTRICITÉ PLOMBERIE CHAUFFAGE

■ **CETRI**  
MALLE Christophe  
Électricité industrielle et Tertiaire  
11, La Vairie  
06.63.60.32.66  
Fax 02.96.83.44.74

■ **DEGAUCHY ROMAIN**  
Plomberie, chauffage, dépannage  
Le Haut Thieubry  
06.61.68.71.74

■ **GUEROC PIERRICK**  
Électricien  
19, Lantran  
02.96.83.48.26

■ **MARCELLE BENOÎT**  
Électricien, plomberie  
17 Rue B. Duguesclin  
02.96.86.48.08

■ **VILANON SERVICES**  
Électricité et travaux menuiseries  
Place de la Poste  
02.96.86.40.51

■ **TIPPING STÈPHEN**  
Plombier - Chauffagiste  
8, Launay Hellon  
02.96.86.49.51

## PEINTURE DÉCORATION

■ **ARMOR HABITAT**  
MULOT Didier  
Décoration intérieure  
La Berthaudière  
35190 Saint-Pern  
02.99.66.76.01

■ **ATELIER ARECADRE**  
PELLE Christine  
Fournitures encadrements, cadres  
14, Launay Cramoux  
02.96.86.40.30

■ **BROUCK TONY**  
Peinture intérieur extérieur, décoration  
Rue de la Croix Blanche  
06.62.65.13.86

■ **GESLIN PATRICK**  
Peintre  
9, La Ville Oger  
02.96.86.44.98

## GARAGISTE

■ **SARL GARAGE REDOT**  
15 Bd de la Gare  
02.96.86.48.15  
06.43.57.94.08

■ **EI - LA BRIE**  
Maintenance des Matériels agricoles, poids-lourd, auto  
ZA Plouasne  
06.32.58.20.97  
[nicolas.pavageau@free.fr](mailto:nicolas.pavageau@free.fr)

## MAÇONNERIE

■ **DAUGAN JEAN-YVES**  
Maçonnerie  
11 Rue de la Libération  
02.96.86.48.40

■ **L2C CONSTRUCTION**  
Maçonnerie neuf rénovation et travaux  
9 ter, Rue B. Duguesclin  
06.63.57.76.79

■ **ROBIN RÉNOVATION**  
Travaux de rénovation, agrandissements, pierres, murs de clôture, puits, ouvertures  
15, La Rodais  
06.73.55.32.27  
[gr.renovation22@gmail.com](mailto:gr.renovation22@gmail.com)

## MENUISERIE

■ **AMENUISERIE**  
Alexis MARTIN  
Menuiserie  
Le Vauruffier  
06.63.23.52.25

■ **ART ET BOIS**  
Menuiserie d'agencement et ébénisterie  
19, Callouët  
02.96.86.42.01  
06.01.64.48.61

■ **GOUGH PAUL**  
Rénovation, menuiserie, couverture  
4, Carros  
02.96.86.46.18

■ **MARTIN ETS**  
Menuiserie pvc, bois, alu  
16, Le Val  
02.96.83.40.20

■ **PM Aéro Sablage**  
TULOUP Pierre-Marie  
Sablage Aérogommage  
Peinture Décapage  
[pmaerosablage@hotmail.com](mailto:pmaerosablage@hotmail.com)  
07.86.10.46.40

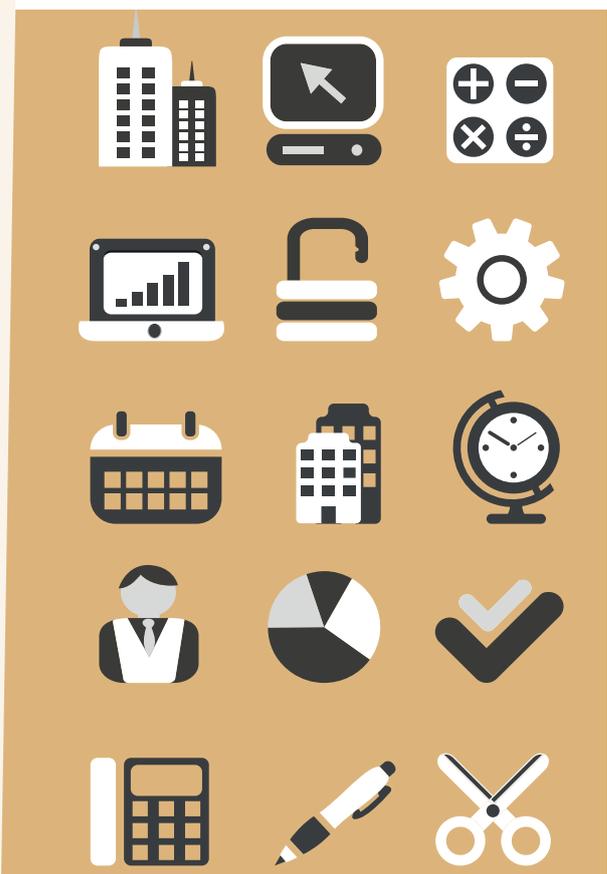
■ **T.R.A.**  
TONNELIER Pierrick  
Travaux rénovation, aménagement  
12, La Villaise  
02.96.86.42.80

## ENTRETIEN BÂTIMENTS

■ **CZ YA SAS**  
Couverture, zinguerie, Démoussage, Ramonage, pose de vélux  
L'Aulnal - 35580 Lassy  
[czya@laposte.net](mailto:czya@laposte.net)  
06.13.35.10.71  
06.66.06.57.46

■ **ECO NET**  
JAFFRE Dominique  
Traitement toitures et façades, ramonage  
Nettoyage panneaux solaires, surfaces vitrées  
[www.eco-net.fr](http://www.eco-net.fr)  
06.50.91.87.97

■ **PB COUVERTURE CHARPENTE - ZINGUERIE**  
2 bis rue Ratel - TINTENIAC  
02.99.68.19.12  
06.86.96.08.36



## ■ HULL SIMON

Entreprise Bâtiment  
11, L'Eclache  
02.96.86.48.22

## PÔLE SANTÉ RUE BERTRAND DUGUESCLIN

### ■ CHIRURGIEN DENTISTE

BUNETEL Pierre-Axel  
GUILLOU-COJAN Sylvie  
HAMON Anaïs  
TREGUIER Laure  
02.96.86.48.76

### ■ DIÉTÉTICIENNE

DUGUE Mathilde  
07.68.31.68.25

### ■ HYPNOSE

Hypnose ericksonienne  
DESBLÉS Véronique  
06.61.11.33.79

### ■ INFIRMIERS

COROUGE - BUREL - ROULETTE  
02.96.86.43.62

### ■ MÉDECINS

GUIOMAR Bruno  
SOURD Jean-Philippe  
4 Rue de Néal  
02.96.86.48.17

### ■ PÉDICURE PODOLOGUE

FALQUERHO Mathieu  
02.96.27.43.04

### ■ PHARMACIE

SALMON & LE POLODEC  
02.96.86.48.78

### ■ PSYCHOLOGUE

MAILLARD Stéphanie  
06.13.47.58.93

## ALIMENTATION

### ■ BOULANGERIE LEMOINE

Rue François Letellier  
02.96.86.45.80

### ■ MARIE-JEANNE LEGAL

Produits locaux détail ou coffrets  
mariejeanne.legal@gmail.com  
07.61.47.49.62

### ■ SUPERMARCHÉ DIAGONAL

Alimentation  
Rue B. Duguesclin  
02.96.39.49.46

## BAR RESTAURANT TRAITEUR

### ■ HAPPY DAYS

Tabac, Presse, Française des jeux  
12 Bd de la Gare  
06.64.34.67.07  
02.96.86.47.98

## ■ LA GALETTE PLOUASNAISE

Galettes  
9 Bd de la Gare  
02.96.86.40.25

## ■ LE BISTROT PLOUASNAIS

Restaurant  
2 place de la Poste  
09.54.31.16.49

## ■ LE REFUGE

Bar, snack, résultat sportif  
5 Place de l'Église  
02.96.86.49.02

## ■ MICHEL KARINE

Traiteur  
14, L'Échassier  
02.96.86.42.06

## ■ SOS TRAITEUR PAPA D'JO

Traiteur spécialités Antilles,  
Réunion, Afrique  
8, La Saudrais  
06.28.50.20.30  
06.23.78.67.46

## COIFFURE

### ■ LM COIFFER A DOMIC'HIL

LATOUCHE Murielle  
Coiffure à domicile  
31, Le Hil  
06.29.51.02.62

### ■ L'INSTANT ZEN

LUCAS Maryline  
Coiffure mixte  
Pôle Commercial  
02.96.86.48.27

## GÎTES

### ■ CHAMBRES D'HÔTES

### ■ DESBOIS DANIEL & REBECCA

Chambres d'hôtes  
2, Le Val  
02.96.86.61.22

### ■ GALLEE BERTRAND

Gîte avec piscine  
5, Landeneuc  
02.96.86.42.10

### ■ GÎTES CANINS KI-MOR

Gîte avec piscine  
24, La Villaise  
gites.ki.mor@gmail.com  
06.22.39.76.04

### ■ LE PROM'NOUS

Gîte de France 3 épis  
6, Le Haut Aulnay  
02.96.86.43.09

### ■ MALLE CHRISTOPHE

Gîte de France 3 épis  
15, La Vairie  
06.76.92.08.33

## ■ PEIGNE FRANCIS

Gîte de France 3 épis  
1, Le Préel  
02.96.86.46.23

## MULTIMÉDIA MUSIQUE

### ■ AGENCE SBH

Sonorisation, éclairage  
4, Les Champs Ferron  
02.96.83.45.69

### ■ CHESNE STÉPHANE

Infographe  
17, La Ville Hue  
06.65.51.10.24

### ■ HCH MUSIK

Animations, sonorisations  
Lotissement du Hil  
hchbreizh@gmail.com  
06.86.91.41.74

### ■ MIHAELA MURARIU

Peintre - Graphiste  
06.61.88.63.77  
info@murariu.com

### ■ SMARTONE MUSIC

Cours à domicile (piano,  
guitare, batterie) - garde  
d'enfants - éveil musical  
26 Lot les Aulnes  
www.smartone-music.fr  
06.82.63.44.83

### ■ TLP PRODUCTIONS

Production audiovisuelle -  
réalisation audio et vidéo  
Anthony RIGOLLÉ  
21 rue de la libération  
06 95 16 97 34

## MATÉRIEL AGRICOLE

### ■ EUREDEN

COOP DE BROONS  
Coopérative agricole  
24, ZA de la Gare  
02.96.86.46.15

### ■ CUMA DE PLOUASNE

Matériel agricole  
10, ZA de la Gare  
02.96.86.42.99

### ■ VEGAM

Coopérative agricole  
2, ZA de la Gare  
02.96.86.48.23

## ARTISANS CRÉATEURS

### ■ NATHALIE

MARTIN - CARMANS  
Créations vêtements et accessoires  
Monnathrapecoeur@gmail.com  
06.20.87.75.13

## ■ TOILE DE SOI

LEBOIS Sylvie  
Confection en soie, foulards,  
blousons, vestes pour femmes  
toiledesoi@gmail.com  
19, La Vairie  
06.72.58.06.79

## ACTIVITES DIVERSES

### ■ A2B

Assainissement, fosses  
septique, vidange  
29, rue de la Libération  
02 96 80 50 65

### ■ B.H.R.

Béton, béton armé et précontraint  
Le Vauriffier  
02.96.86.43.61

### ■ CARRIÈRES VAURIFFIER

1, Le Vauriffier  
02.96.86.48.13

### ■ CARTON PLEIN

Organisation de Loto  
La Vairie  
06.03.95.34.98

### ■ COSTARD JEAN-YVES

consultant international  
ingénieur agro-halieu  
La Pierre  
jy.costard@sfr.fr  
06.29.14.18.27

### ■ GROUPEMENT OUEST

BOULANGER Dominique  
Achat libre  
3, La Noé  
02.96.83.45.74

### ■ GUSTO VINUM

Elisabeth BORDEAU  
œnologie, conseil et animation  
2, rue de la Croix Blanche  
www.gustovinum.com  
07.67.58.54.67

### ■ ILLICO TEXTO

CLOUARD Kristelle  
Télésecrétariat, travaux  
bureautiques divers  
26 Lot. Les Aulnes  
www.illico-texto.com  
06.72.45.61.25

### ■ KR CALL

ROBIN Karine  
Permanence téléphonique  
professions médicales & juridiques  
15, La Rodais  
09.70.20.11.80

## ■ LA CHAUMIÈRE

AUX POILUS  
Garde et Transport  
d'Animaux, surveillance  
équipés au champ  
06.84.84.77.49

## ■ LAGUILLIEZ JULIEE

Créations d'arbres à chats  
sur mesure  
monarbre-a-chat-original.com  
06.86.36.32.63

## ■ MAGAR CATHERINE

Traductrice indépendante  
(allemand, anglais)  
35, Rénéal  
02.96.86.48.05

## ■ MERCIER CARINE

VDI parfums exhalence  
Parfums de Grasses  
18, Lot les Aulnes  
06 24 23 39 08

## ■ PESSIN VALÉRIE

Praticienne eft - Technique  
de libération émotionnelle  
3, résidence la Fontaine  
St Jacques  
06.22.41.59.85

## ■ TEAM-PLANNING.COM

REBECCHI Robert  
Planification des ressources  
humaines et matérielles en ligne  
34, rue Rénéal  
www.team-planning.com  
06.52.05.11.45

## ■ TONNELIER DANIELÈ

Elevage des Renards d'Orient  
desrenardsdorient@laposte.net  
12, La Vilaise  
06.50.57.27.95

## ■ VOLTAIRE ET

### DAGOBERT

LE GRILL Thiphaine  
Atelier de tapisserie  
d'ameublement et décoration  
La Buffrais  
06.67.88.83.13



## LES NUMÉROS UTILES

### URGENCES 24H/24

SAMU	15
Sapeurs-pompiers	18 ou 112
Police-secours	17
Gendarmerie (Dinan)	02 96 87 74 00
N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes	114
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Pharmacies de garde	32 37 servigardes.fr
Samu Social	115
Hôpital René Pléven (Dinan)	02 96 85 72 85
Polyclinique de la Rance (Dinan)	02 96 85 85 85

### SERVICES MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

Cabinet Médical	02 96 86 48 17
Cabinet d'infirmiers – Pôle Santé	02 96 86 43 62
Cabinet dentaire – Pôle Santé	02 96 86 48 76
Pharmacie – Pôle Santé	02 96 86 48 78
Pédicure - Podologue – Pôle Santé	02 96 27 43 04
Hypnose Thérapeutique – Pôle Santé	06 61 11 33 79
Psychologue – Pôle Santé	06 13 47 58 93
Ambulance Bôcher à Bécherel	02 99 66 80 60
Act'Ambulance à Montauban de Bretagne	02 99 06 40 18
Vétérinaire - Evran	02 96 27 44 67
Vétérinaire - Bécherel	02 99 66 81 11

### DÉPANNAGE

Electricité ENEDIS	09 72 67 50 22
Urgence sécurité gaz GRDF	0 800 47 33 33
Téléphone Orange	3900 assistance.orange.fr suivi-des-incidents.orange.fr

### AUTRES SERVICES

Dinan Agglomération - Accueil	02 96 87 14 14
Dinan Agglomération Déchets (Contenereurs et Déchetteries)	02 96 87 72 72
Eaux de Dinan – Eau potable	09 69 32 95 10
Eaux de Dinan – Assainissement	02 96 87 96 09 24h/24
URGENCE COMMUNALE	06 10 11 34 48
Mairie	02 96 86 48 19 mairie.plouasne@wanadoo.fr
Aide aux Démarches Administratives	06 65 42 66 44
Ecole Primaire Publique	02 96 86 48 44
Ecole Primaire St Joseph	02 96 86 46 54
Cantine Ecole Primaire	02 96 86 48 56
Collège La Gautrais	02 96 86 48 31
Bibliothèque	02 96 86 44 59
Presbytère d'Evran	02 96 27 40 32